34e ANNÉE — T. XLIX

N° 1122 — 1er juin 1952



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs
Six mois : 475 francs }

ACTES DE S. S. PIE XII

Discours du Saint-Père aux membres du Congrès réuni pour le VIIIe centenaire du Décret de Gratien

Le 22 avril, le Saint-Père, en recevant les membres du Congrès réuni pour la célébration du VIIIe centenaire du Décret de Gratien, leur a adressé, en latin, le discours suivant (1) *:*

Vous avez voulu, Messieurs, célébrer d'une manière particulièrement solennelle le VIIIe centenaire de la parution du Décret de Gratien. Cette idée, heureusement traduite dans la pratique, était pleine de sagesse. Car, en dehors des spécialistes, de ceux qui étudient les saints canons et qui pratiquent la jurisprudence, bien des hommes, même cultivés, qui aiment à évoquer ce qui regarde les lettres, les arts, les travaux historiques et l'histoire du monde elle-même, ne tournent que rarement leur attention et leurs soucis vers le genre de discipline que vous commémorez maintenant.

Il importe donc, par-dessus tout, que ces hommes comprennent à fond par vous ou qu'au moins ils commencent à entrevoir l'importance et la valeur de ce Décret.

C'est pourquoi, si Nous Nous plaisons à vos hommages déférents, Nous désirons également vous féliciter de votre entreprise et de votre zèle. *Soit* que l'on considère la grandeur de l'effort séculaire dont le Décret de Gratien marqua l'apogée et l'aboutissement heureux, *soit* que l'on montre son utilité et les grands services qu'il rendit, *soit* que l'on discerne, sous les formules canoniques d'apparence sévère et sèche, la beauté, la sainteté et l'amour maternel de l'Eglise dans l'accomplissement de sa tâche en vue de l'élaboration de ses lois, des jugements et des sentences qu'elle porte, on ne peut être que plein de louanges pour votre dessein.

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte latin de *l'Osservatore Romano* du 23. 4. 52. Les sous-titres sont de *la D. C.*

I. — Ce que fut le Décret de Gratien.

I. Pour estimer justement la masse des travaux qu'entreprenait Gratien et qu'il a bien heureusement — en dépit des imperfections indéniables — parachevés, il est nécessaire de pénétrer dans l'inextricable forêt des documents, s'échelonnant des origines chrétiennes jusqu'à la moitié du XIIe siècle, qu'il assembla dans son œuvre. Il s'y entasse des textes empruntés aux Saintes Ecritures, aux Pères de l'Eglise et aux lois canoniques et civiles.

Si l'on examine, ne serait-ce que superficiellement, les tables des prolégomènes de l'édition critique de Friedberg, l'on voit des documents ecclésiastiques et juridiques presque sans nombre, tel un système d'artères et de veines, par lesquels la vie de l'Eglise se répandit à partir de l'âge apostolique, pendant les mille premières années de la vie de l'Eglise, sous une éclatante variété inexhaustible de formes, dans l'Orient et l'Occident, remarquable par ses difficultés et ses triomphes, d'un tel élan continu et assidu qu'elle initia et forma toutes les nations chrétiennes au culte des humanités, ajoutant, d'une certaine manière, à son patrimoine spirituel, les antiquités orientales, romaines et germaniques comme autant de parties de son héritage.

Ce que Justinien avait fait pour harmoniser le droit romain, Gratien le fit pareillement pour le droit canonique. Il a admirablement travaillé pour que son Décret l'emporte par son unité, sa structure cohérente et la proportion des éléments innombrables et divers qui y sont rassemblés et disposés.

Nous parlons de son unité. Certes, un *corpus* juridique demande cette qualité comme son principal ornement. Mais qu'il était difficile à l'époque de Gratien de trouver le principe selon lequel cette

unité s'imposerait d'autorité parmi une telle multitude et ampleur de lois où la discipline ecclésiastique avait puisé ses formes ! Le titre, *Concordance des canons discordants*, que l'auteur lui-même, un moine Camaldule, donna probablement à son œuvre, exposait dans une lumière rayonnante, aux yeux admirateurs de ceux qui osaient pénétrer dans le labyrinthe de la discipline ecclésiastique, la grandeur du dessein, d'une intelligence remarquable, par lequel il espérait remédier aux maux et éviter les obstacles devant lesquels bien d'autres avaient échoué.

Cette unité ne doit pas passer pour un assemblage plus ou moins arbitraire et artificiel. Il faut reconnaître au maître le louable mérite de l'avoir établie dans l'harmonie et la consonance d'une structure méthodique, par rapport à laquelle les collections antérieures sont de bien moindre prix. Dans l'histoire du droit, Gratien domine comme un coryphée qui précède une multitude de disciples et de commentateurs.

Tous considérèrent l'œuvre de Gratien comme du plus haut prix et délaissèrent les collections canoniques des âges antérieurs pour concentrer leurs études sur la « *Concordance* » et l'illustrer par leurs commentaires. Il y a en elle un ordre lumineux. Un matériel législatif, masse informe et indigeste, y est désormais sélectionné, ordonné, rassemblé, soumis à la raison et à la critique, de sorte que ressortent la signification et l'importance des matières. Les diverses Ecoles de Décrétistes y prirent origine : les Ecoles de Bologne, de France, d'Angleterre et d'Espagne qui, par une noble émulation, prétendirent chacune l'emporter sur l'autre soit par une interprétation plus subtile et sagace du texte de Gratien, soit par une meilleure explication de la valeur et du sens qu'il attribuait aux « autorités » et à ses « opinions » si remarquables. Toutes ces Ecoles — spectacle éblouissant ! — apportèrent des documents de science juridique et canonique de toutes sortes qui provoqueraient une encore plus grande admiration si, comme on doit le souhaiter, ils avaient été réunis dans un *corpus* des Décrétistes.

Il ne faut pas croire que la gloire de Gratien en soit diminuée si l'on montre ce qu'il doit à ses prédécesseurs, canonistes, théologiens, ou aux savants juristes de son époque, que domine Irnerius, « la lumière du droit », le prince du droit des Ecoles de Bologne.

C'est le privilège de Dieu, et que nul ne partage, de créer de rien. Au contraire, les œuvres humaines, même splendides, sublimes et de valeur permanente, même si elles marquent l'histoire du genre humain de traces indélébiles, sont toutes reliées à des éléments plus anciens qui les préparèrent et les rendirent possibles. Les futurs érudits pourront, en étudiant de nouveaux indices, arguer — ce que de prime abord Nous ne nions pas — que le Décret devrait être attribué à un groupe de moines rassemblés auprès de la grande et unique bibliothèque du monastère camaldule des saints Nabor et Félix. Il est pourtant vrai et indubitable qu'un nouvel âge dans l'histoire du droit canonique naquit de l'œuvre de Gratien, de sorte que Sarti a pu écrire non sans raison : « Il fut désormais considéré comme le père et l'auteur du droit canonique. » (*De Claris Archigymnasi Bononiensis Professoribus a saec. XI usque ad saec. XIV, Bologne, t. Ier, p.* 344, *n.* 26.) Par lui, en réalité, le droit canonique prit une telle importance qu'il fut considéré comme absolument nécessaire, soit pour l'enseignement de cette discipline — ce que Gratien commença à faire à Bologne sous d'heureux auspices, — soit pour la jurisprudence et l'élaboration des lois. Dès que le Décret de Gratien parvint en France, en Espagne, en Angleterre et en Germanie, où, à cette époque, les œuvres d'Irnerius et des juristes de Bologne répandaient le droit romain sous une nouvelle forme, il éleva le droit canonique à une égale dignité, de sorte que des « Introductions », des « Gloses », des « Apparats » virent le jour qui, surtout dans les Universités de Bologne, de Pavie et d'ailleurs encore, marquèrent le début de l'âge d'or du droit canonique dit classique et contribuèrent éminemment au développement de toute la science juridique.

II. — Son utilité.

II. Comme tout le monde le sait, le Décret de Gratien ne fut jamais ratifié par le Siège apostolique. Personne ne s'en étonnera s'il considère quel avait été le but que s'était proposé le moine Camaldule, quelle méthode et quel ordre il suivit en le composant et quels furent les résultats du travail entrepris. Il y a sans doute beaucoup de différences entre ce que fit Gratien sur sa propre initiative et ce que firent Tribonien et ses assistants, mandatés par l'empereur Justinien pour faire le recueil de ses lois.

L'auteur de la « *Concordance* » affirma, comme s'il gravait ces paroles dans l'airain : « Pour définir, il faut, en plus de la science, le pouvoir. » (*Dictum Gratiani ante can.* 1, *Dict. XX.*)

Il n'y a aucun indice que la Curie romaine ait demandé au moine de Bologne d'écrire son Décret. Quelques-uns l'ont pensé à tort par une conjoncture peu solide inspirée du titre sous lequel l'ouvrage fut publié par son auteur : « *Concordance des canons discordants.* »

Néanmoins, le Décret jouit tout de suite de la plus haute estime, non seulement parce qu'il agréa aussitôt, entre autres, au Pape Alexandre III (Roland Bandinelli), commentateur et abréviateur de Gratien, mais encore parce que la Curie et les Ecoles désiraient ardemment posséder une Somme des saints canons dans laquelle ne figureraient pas de canons contradictoires ou inutilement répétés. Il arriva que les *autorités* citées confirmaient généralement la sûreté de sa doctrine.

Le texte du Décret, son explication des canons en apparence contradictoires donnèrent au droit canonique une dignité égale à celle dont le droit civil jouissait depuis que l'Ecole d'Irnerius l'avait mis en vedette, et donnèrent, en même temps, à la discipline commune de l'Eglise, une force remarquable dont les siècles à venir démontrèrent tout ce qu'elle offrait d'avantages. Les théologiens et les canonistes, en cherchant, interprétant, éclaircissant et comparant les textes et les références avec une sorte d'émulation mutuelle, firent tant de progrès que fut renforcée l'unité de leur excellente discipline, établie sur les fondements de la théologie et du droit. Il s'ensuivit un grand développement intellectuel et moral. Désormais, les juges ecclésiastiques pouvaient avec précision et sûreté déduire le droit, la conduite et la pratique de la vie.

Nous ne pouvons ni ne voulons, cependant, passer sous silence les erreurs où est tombé Gratien : des textes faux ou douteux admis dans sa « *Concordance* » ; d'anciens documents juridiques antiques, de valeur inférieure, souvent cités ; un

certain nombre de citations historiques inexactes mises en avant. Et nous ne parlons pas de quelques-unes de ses opinions en contradiction avec la doctrine des âges postérieurs qui les réfutèrent ou les corrigèrent.

De telles erreurs sont certes excusables dans une entreprise d'une telle ampleur. Cependant, elles n'en rendirent pas moins nécessaires certaines corrections du Décret, que plusieurs Pontifes romains, en particulier Grégoire XIII, confièrent à d'éminents ecclésiastiques, et que d'autres savants spécialistes poursuivirent ensuite.

Il est évident que l'édition des Correcteurs Romains, insérée dans la grande collection qui constitue le *corpus* de droit canonique, doit être conservée. Pourtant, rien n'empêche, et même il est tout à fait souhaitable, que, comme certains l'ont heureusement proposé, paraisse une nouvelle édition critique. Ainsi s'éclairera le cours de l'histoire. On mettra en lumière les motifs et les méthodes qui présidèrent à la naissance de l'œuvre, le sens des explications, les mérites du célèbre moine Camaldule et les gains de son travail. On résoudra les questions épineuses et complexes qui se posent parfois à ceux qui étudient le progrès de la discipline de l'Eglise romaine. Cette édition critique doit être entreprise comme l'exige la science méthodique de notre époque, car l'édition de Friedberg, en dépit de ses multiples et indubitables mérites, ne satisfait plus les spécialistes de l'histoire du droit canonique.

III. – Ses qualités.

III. Il arrive trop souvent que ceux qui sont ignorants et sans expérience du droit civil ou canonique, de leurs textes, lois et codes, leur trouvent un visage sévère et sinistre. Ils n'y rencontrent rien en dehors d'une nomenclature de *fas* et de *nefas*. Il est alors clair qu'ils ne connaissent pas cette science et encore plus évident qu'ils n'en ont pas pénétré les secrets. Un corps de lois humaines reflète le visage de son auteur, que celui-ci soit un homme, un groupe d'hommes ou une nation. La grandeur et la noblesse de la Rome antique marquèrent de leur éclat les graves lois des Douze Tables qui, selon l'expression de Tite Live (*l. III, n.* 34), dans une « immense accumulation de lois s'ajoutant les unes aux autres », furent « la source de tout le droit privé et public ».

La loi de Dieu, même celle de l'ancienne alliance, appelée loi de crainte, ne fût-ce que par comparaison avec la nouvelle, ne manifeste-t-elle pas, comme par de splendides rayonnements, la majesté suprême et la clémence du Créateur et du Souverain Maître ? Ceux qui ne la respectent qu'avec crainte la considèrent bien autrement que le Psalmiste : « Que tes paroles sont douces à mon palais. Elles sont meilleures que du miel dans ma bouche. » (*Ps.* CXVIII, CIII.)

La loi du Christ, loi de charité, pouvait-elle manquer des traits qui la rendent aimable ? La bonté maternelle pouvait-elle manquer à la loi de son Eglise ? Certes non. Cette douceur de sentiment apparaissait pour ainsi dire comprimée et comme étouffée sous l'accumulation des lois particulières et de celles qui s'y ajoutèrent à travers les siècles. De récentes études de l'œuvre de Gratien ont montré dans les lois canoniques, comme leur marque et leur titre de gloire, leur *humanité* : ce sens et cette inspiration de la conscience et de la doctrine chrétiennes qui élève l'âme de l'homme « vers les richesses inépuisables du Christ » (*Eph.* III, 8) et qui l'élève si haut qu'elle surpasse encore la grandeur évidente du droit romain.

Dans le Décret de Gratien, en vertu des documents d'auteurs variés qui y figurent, la théologie et le droit canonique sont solidement unis. Car celui-ci plonge ses racines dans la profondeur de la révélation chrétienne, où il puise les nobles sucs que sont la *tempérance*, l'*humanité*, la *douceur*, la *charité*. Dès l'origine, le droit canonique prit, comme la sienne propre, la nuance de ces vertus et qualités et, comme l'empreinte d'un sceau sur la cire, l'*équité chrétienne* s'y imprima et bientôt prit la forme d'*équité canonique*. Dans bien des œuvres antérieures au Décret de Gratien, par exemple dans le « *Livre de la Miséricorde et de la Justice* » d'Alger de Liège, le « *Livre de la Vie Chrétienne* » de Bonitius, évêque de Sutri, le « *Panormia* » d'Yves de Chartres, la charité luit et rayonne d'un nouvel éclat ; et son esprit anime et alimente la vie intime de l'Eglise.

Chez Gratien, la doctrine catholique n'est jamais privée de cette condescendance par laquelle la charité maternelle et prompte à prendre en pitié tempère et adoucit le droit strict, — condescendance, disons-Nous, dont les Pontifes romains et les Pères imprégnèrent l'autorité du droit ecclésiastique. Il faudrait citer ici toute la *Cause XXIII* de la seconde partie du Décret et les premières *Distinctions* de la *Cause XXXIII* (*question* III) où se trouve le célèbre traité *De la Pénitence*.

Comment les cœurs des pasteurs de l'Eglise du Christ pourraient-ils rester sourds aux appels incessants et suppliants de la charité paternelle qui les presse au plus intime d'eux-mêmes ? « L'expérience de nombreuses maladies a forcé à découvrir de nombreux remèdes. Dans le cas où de graves dissensions mettent en danger non seulement tel ou tel homme, mais encore des peuples entiers, il faut montrer moins de sévérité afin qu'une charité sincère remédie à de plus grands maux. » (*Cause XXV, Distinction L.*) Cet avertissement est grave pour tous ceux qui ont quelque part au gouvernement des hommes, pour les législateurs et les juges. Où les qualités que les épîtres pastorales de saint Paul demandent des chefs sont-elles mieux et plus puissamment illustrées que dans les *Distinctions* de la première partie du Décret ? (*Dist. XXV à L.*)

La défense du pontificat romain, son action qui régit les chrétiens et les unit, la vie ecclésiastique libérée de la simonie et des usurpations des laïques, la réglementation des patrimoines, la culture spirituelle des fidèles et spécialement l'usage et la fréquence des sacrements, les devoirs de la vie sociale, la communauté domestique des époux, la liturgie sacrée, les jugements et les peines, et tout cela illustré avec richesse par les sources du droit : voilà le contenu de l'œuvre immense écrite par « Maître Gratien, célèbre docteur en doctrine sacrée ». (*Cod. Mon. Lat.* 16084, dans *Archiv für kath. Kirchenrecht, vol.* LXIX, 1893, p. 382.)

En ce qui concerne les vieilles collections canoniques du moyen âge, on a dit que la connaissance plus détaillée qu'on en a acquise de nos jours montre de plus en plus leur grande valeur et leur importance pour l'histoire des idées et des doctrines, pour la vie de l'Eglise, ses institutions et son régime (cf. GHELLINCK, S. J., *Le Mouvement Théologique du* XIIe *siècle*, p. 417). Ceci est encore plus vrai du Décret de Gratien. Car celui-ci, grâce

à la lumière de ses riches nuances, témoigne nettement sous quelle inspiration et de quel sûr instinct la discipline de l'Eglise, le pouvoir de ses Pontifes, la sollicitude et les soins de ses Ordinaires entreprirent de freiner les vices et les troubles des peuples, et de stabiliser l'emprise de la loi morale sur les individus et les sociétés.

Conclusion.

Nous offrons aujourd'hui Nos félicitations et Nos vœux à la célèbre Université de Bologne qui se glorifie à juste titre de compter Gratien au nombre de ses plus grands savants et qui se fait un honneur de célébrer le VIIIe centenaire de son immortel Décret, en union avec tant d'éminents canonistes et juristes du monde entier. Que cette solennité serve à de doctes esprits, dignes encore de recevoir l'héritage des siècles passés et de consacrer leurs forces à la défense du patrimoine sacré de la civilisation chrétienne. Car, seule la prédominance de la civilisation chrétienne peut empêcher le genre humain de retomber dans les funestes erreurs de la barbarie et dans la perversité des mœurs, et peut le rendre capable de parvenir à plus de grandeur et de bonheur par les chemins de la vérité et de la vertu.

Sur vous, enfin, qui, par vos doctes travaux et votre intelligente initiative, avez donné à cette célébration l'éclat qu'elle méritait, Nous invoquons l'abondance des bienfaits du ciel, et de tout cœur Nous vous en donnons pour gage la Bénédiction apostolique.

Les vœux du Congrès du VIIIe centenaire du Décret de Gratien

L'Osservatore Romano *du* 25 *avril donnait les principaux vœux des congressistes réunis pour célébrer le VIIIe centenaire du Congrès de Gratien. En voici la traduction* (1) :

Le Congrès international, réuni sur l'invitation de l'Université de Bologne en vue de célébrer les fêtes du VIIIe centenaire de la composition du *Decretum Gratiani*, salue l'initiative de l'Université pour remettre en valeur la mémoire du maître de l'Université de Bologne et souhaite ardemment la reprise de l'étude de l'histoire de la science canoniste médiévale, sur la base d'une collaboration concordante et solidaire des savants spécialistes de tous les pays et exprime les vœux suivants :

1. Que le recueil des *Studia Gratiana* puisse continuer comme il a heureusement commencé ;

2. Que, vu l'importance historique et toujours actuelle du droit canon pour la culture, et en particulier pour la formation du juriste : *a*) le Congrès international souhaite une intensification de l'enseignement et de l'étude du droit canon lui-même et de son histoire dans les Universités ; *b*) le même Congrès, avec une vive sympathie, prend acte du désir des collègues italiens de voir instituer des chaires de droit canon dans les Facultés de droit italiennes comme matière obligatoire pour le doctorat en droit ;

3. Que, du fait que l'histoire des idées et des institutions médiévales — qui sont la base de celles d'aujourd'hui — ne peuvent être étudiées sans une connaissance exacte des textes du droit canon classique, le Congrès, vu *a*) que les éditions du décret et des décrétales existantes ne correspondent plus, malgré leurs grands mérites, aux exigences de la science contemporaine, *b*) qu'une très grande part des œuvres des décrétistes et des décrétalistes (*Summae, Glossae*, Commentaires, *Quaestiones*, etc.) est restée inédite jusqu'à nos jours, charge le Comité d'initiative (les professeurs Kuttner, Le Bras, Forchielli) de pourvoir, avec l'assistance d'un groupe de consultants de divers pays (Kuttner, Franzen, Rambaud, Holtzmann, Landgraf, Santifaller, Plochl, Forchielli, Cencetti, G. Rossi, Stickler, Guisard, Ourliac, Batelli, Hund, Ullmann, Bidagor, Prosdocimi, et d'autres qu'on se réserve de leur adjoindre), à la constitution d'un organisme permanent pour la réalisation des éditions nécessaires ;

4. Vu l'importance des textes canoniques pré-Gratien pour l'histoire du droit, de la théologie et de l'Eglise en général, et connaissant le lien des anciennes collections canoniques avec le décret : le Congrès recommande en outre qu'on prenne des initiatives concrètes pour la réalisation scientifique d'une « *Collectio fontium juris canonici antiqui* » et propose qu'une Commission soit constituée dans ce but ;

5. Le Congrès prend acte, avec une vive satisfaction, de l'initiative pour la recension des documents pontificaux en souffrance dans les archives d'Europe et d'Amérique, d'Innocent III à Martin V, et souhaite que le projet fasse de rapides progrès.

A ces vœux s'ajoutèrent d'autres vœux concernant l'étude du droit canon dans les Facultés de droit italiennes.

(1) Traduction de *la D. C.*

Discours du Saint-Père sur l'art sacré aux artistes de la « Quadriennale romaine »

Le mardi 8 *avril, dans la salle du Consistoire, le Souverain Pontife a accordé une audience aux artistes de la « Quadriennale romaine » et aux organisateurs de l'Exposition. Les artistes, au nombre de plus de* 200, *provenaient de Rome et de diverses autres villes d'Italie. Sa Sainteté leur a adressé le discours suivant* (1) :

Avec une vive satisfaction, chers fils et filles qui cultivez les arts plastiques et qui êtes venus à Nous à l'occasion de la sixième Quadriennale romaine, nous accueillons votre dévot hommage et celui de vos familles, et Nous vous exprimons Notre plaisir pour le don que vous voulez Nous laisser comme souvenir.

Combien peut Nous être agréable votre visite vous est enseigné par la tradition même du pontificat romain, qui, héritier d'une culture universelle, n'a jamais cessé d'estimer l'art, de s'entourer de ses œuvres, d'en faire, dans de justes limites, le collaborateur de sa mission divine, en en conservant et élevant le destin, qui est de conduire l'esprit à Dieu.

Et vous, de votre côté, déjà en franchissant le

(1) Traduction du texte latin de *l'Osservatore Romano* du 9 avril 1952. *La D. C.* a publié sur la question de l'art sacré les articles importants de S. Exc. Mgr Costantini dans ses numéros 1104 (23 sept. 51), col. 1153, et 1107 (4 nov. 51), col. 1387.

seuil de cette maison du Père commun, vous vous êtes sentis dans votre monde, en vous reconnaissant vous-même et en reconnaissant vos idéaux dans les chefs-d'œuvre réunis ici au cours des siècles. Il ne manque donc rien pour rendre réciproquement agréable cette rencontre entre le successeur, bien qu'indigne, de ces Papes qui brillèrent comme de généreux mécènes des arts, et vous, les continuateurs de la tradition artistique italienne.

Il n'est pas nécessaire que Nous vous expliquions, à vous — qui le sentez en vous-mêmes, souvent comme un noble tourment, — un des caractères essentiels de l'art, consistant en une certaine « affinité » intrinsèque de l'art avec la religion, qui fait des artistes en quelque sorte les interprètes des perfections infinies de Dieu, et particulièrement de sa beauté et de son harmonie. La fonction de tout art est, en effet, de briser le cercle étroit et angoissant du fini, dans lequel l'homme est enfermé, tant qu'il vit ici-bas, et d'ouvrir comme une fenêtre à son esprit aspirant à l'infini.

Il résulte de cela que tout effort — vain en réalité, — visant à nier ou à supprimer tout rapport entre la religion et l'art, aboutirait à une diminution même de l'art, car n'importe quelle beauté artistique que l'on veuille saisir dans le monde, dans la nature, dans l'homme pour l'exprimer par des sons, par des couleurs, par un jeu de masses, ne peut se séparer de Dieu, du moment que tout ce qui existe est lié à lui par des rapports essentiels. Comme dans la vie, il n'y a donc point dans l'art — qu'il soit entendu comme expression du sujet ou comme interprétation de l'objet — l'exclusivement « humain », l'exclusivement « naturel » ou « immanent ». L'art s'élève à l'idéal et à la vérité artistique avec une probabilité d'heureux succès d'autant plus grande qu'il reflète avec une plus grande clarté l'infini, le divin. Aussi plus l'artiste vit la religion et mieux est-il préparé à parler le langage de l'art, à en entendre les harmonies, à en communiquer les frémissements.

Naturellement, Nous sommes bien loin de penser que pour être interprètes de Dieu, dans le sens que Nous venons d'exposer, on doive traiter explicitement des sujets religieux ; d'autre part, on ne peut contester le fait que l'art n'a peut-être jamais atteint comme dans ceux-ci ses plus hauts sommets.

De cette manière, les plus grands maîtres de l'art chrétien devinrent les interprètes non seulement de la beauté, mais également de la bonté de Dieu Révélateur et Rédempteur. Merveilleux échange de services entre le christianisme et l'art ! Ils tirèrent de la foi les sublimes inspirations ; à la foi ils attirèrent les âmes, lorsque durant de longs siècles ils communiquèrent et diffusèrent les vérités contenues dans les livres sacrés, vérités inaccessibles, tout au moins directement, au simple peuple. A juste titre, on appela « Bible du peuple » les chefs-d'œuvre artistiques, tels que, pour citer des exemples connus, les vitraux de Chartres, la porte de Ghiberti (dite du paradis, en une heureuse expression), les mosaïques de Rome et de Ravenne, la façade du dôme d'Orvieto. Ces chefs-d'œuvre, ainsi que d'autres, non seulement traduisent en caractères de lecture facile et dans une langue universelle les vérités chrétiennes, mais ils communiquent la signification et l'émotion intimes de celles-ci avec une efficacité, un lyrisme, une ardeur, que ne possède peut-être pas la plus fervente prédication. Or, les âmes affinées, élevées, préparées par l'art, sont mieux disposées à accueillir la réalité religieuse et la grâce de Jésus-Christ. C'est donc là un des motifs pour lesquels les Souverains Pontifes et, en général, l'Eglise, ont honoré et honorent l'art et en offrent les œuvres comme hommage des créatures humaines à la Majesté de Dieu dans ses églises, qui ont toujours été à la fois des demeures de l'art et de la religion.

Couronnez, chers fils, vos idéaux d'art par les idéaux religieux que ceux-ci renforcent et complètent. L'artiste est par lui-même un privilégié parmi les autres hommes ; mais l'artiste chrétien est, en un certain sens, un élu, parce que c'est le propre des élus de contempler, d'apprécier et d'exprimer les perfections de Dieu. Cherchez Dieu ici-bas dans la nature et dans l'homme, mais avant tout en vous-mêmes ; ne tentez pas en vain de rendre l'humain sans le divin, ni la nature sans le Créateur ; harmonisez, au contraire, le fini avec l'infini, le temporel avec l'éternel, l'homme avec Dieu, et vous rendrez ainsi la vérité de l'art, le véritable art. Même sans vous le proposer expressément comme but, apprenez à éduquer les esprits — si facilement enclins au matérialisme — à la délicatesse et au goût du spirituel ; rapprochez-les entre eux, vous à qui il est donné de parler un langage que peuvent comprendre tous les peuples. Que ce soit là la mission à laquelle tende la vocation artistique, dont vous êtes redevables à Dieu ; mission si noble et si digne, qu'elle suffit à elle seule à donner à votre vie quotidienne, souvent âpre et ardue, la plénitude et le courage confiant. Et afin que Nos vœux s'accomplissent et que Dieu soit glorifié dans votre art, Nous invoquons sur vous et sur vos familles l'abondance des faveurs célestes, dont puisse être le gage la Bénédiction apostolique, que Nous vous donnons de grand cœur.

L'action de la femme catholique en faveur de la paix

Le 24 avril, S. S. Pie XII a adressé, en italien, aux membres du XIIIe Congrès de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, reçues en audience dans la salle Royale, un important discours sur l'action de la femme catholique en faveur de la paix. En voici la traduction officielle (1) *:*

Certain, comme Nous le sommes, de la grande contribution que les femmes peuvent apporter à la cause de la paix, Nous vous adressons ce paternel message à vous, mères, épouses, jeunes filles de toutes nations, et particulièrement à vous, femmes catholiques, dont Nous est bien connue la filiale dévotion au Vicaire du Christ, et par lui, à Jésus même, qui eut tant de délicats témoignages de la piété féminine au cours de sa vie mortelle.

Toujours soucieux de soutenir par tous les moyens l'œuvre de la paix, tant que son arc-en-ciel n'enveloppera pas la terre de façon stable, Nous voulons confier également à vous, chères

(1) Les sous-titres sont de *la D. C.* — Cf. *l'Osservatore Romano* du 25 avril 1952.

Filles — qui peut-être mieux que d'autres estimez le prix de la tranquillité de l'ordre, celle-ci étant la condition essentielle d'une saine vie féminine, — la tâche ardue, mais sublime de travailler pour la paix.

Dans cette Rome même, que le Roi pacifique de la famille humaine fit sienne, comme pour consacrer et élever la paix universelle que l'Empire d'Auguste s'était proposée et avait en quelque sorte réalisée, s'est réuni un Congrès, représentant les femmes catholiques du monde entier, pour exprimer solennellement leur désir de paix, affirmer leur volonté de l'exiger de ceux qui ont le pouvoir de la donner ici-bas, étudier les moyens concrets et offrir leur action pour l'obtenir, au nom de Dieu et sur la base des principes chrétiens.

Le souvenir anxieux de la guerre.

Ce n'est point en vérité une voix nouvelle que la vôtre ; ni non plus la dernière venue parmi tant qui de tous côtés s'élèvent en faveur de la paix, mais elle est certainement parmi les plus sincères et elle sera, Nous avons raison de l'espérer, féconde. Qui pourrait, en effet, douter de la sincérité d'une femme, quand elle invoque la paix, dont elle est la première à bénéficier, ou quand elle déteste la guerre, dont elle serait la victime la plus pitoyable ? Elle fut toujours ainsi. L'antique mythe de la douloureuse Andromaque, condamnée par une funeste guerre aux larmes de la veuve, de la mère d'orphelin, et puis de l'exilée et de l'esclave, demeure, fût-ce comme légende épique, la personnification des immenses tragédies dans lesquelles les conflits de tout temps entraînèrent la femme, et de celles encore plus atroces qui lui sont réservées par les guerres totales modernes.

Des millions d'hommes et de femmes, qui peuvent se dire survivants de la dernière conflagration, en conservent encore vives dans la mémoire les horribles images. Mères avec des enfants dans les bras écrasées sous les décombres de leur maison ; d'autres lacérées par des blessures ; d'autres pétrifiées par la douleur de deuils soudains, comme si quelque chose de leur vie s'était tout à coup brisé. Ailleurs, en théories innombrables, elles pour qui la maison est tout, obligées à aller errantes de lieu en lieu, chassées par les armées, talonnées par l'épouvante, avec des enfants pendus au cou et que fait pleurer la faim ou la maladie. Mères et épouses ignorant pendant de longues années le sort de ceux qui leur sont chers ; certaines même, du fait de l'incroyable insensibilité de gouvernants, dont les actes contrastent trop avec les paroles, jusqu'à ce jour dans l'atroce angoisse du doute : mon fils est-il en vie ? Vierges vouées au déshonneur, familles laissées sans soutien, jeunes filles qui voient brisé pour toujours le rêve de leur vie : voilà la femme en temps de guerre !

Ont-ils jamais réfléchi avec un cœur de fils à de telles tragédies ces dirigeants de peuples, dont Nous ne dirons pas qu'ils caressent des pensées et des désirs de guerre, mais qui posent et maintiennent des conditions de choses telles qu'elles suscitent le danger de guerre, et peut-être de la part de peuples injustement opprimés (c'est horrible à dire) jusqu'à son désir, comme ultime espérance de légitime libération ? Mais sur qui retombe la responsabilité d'un désir si exaspéré ?

Ces circonstances de vie qu'imposent les guerres, comme les difficultés, les rigueurs, les peurs soudaines, les anomalies en général, même si elles trouvent dans l'homme, qui se fait un honneur de s'endurcir aux épreuves, une certaine adaptation, sont en revanche bien souvent désastreuses physiquement et moralement pour la femme.

Actuellement la crainte que (ce qu'à Dieu ne plaise) tous ces maux puissent se renouveler, incite les femmes de toutes les régions du monde à invoquer ardemment la paix. Cette invocation Nous l'avons souvent, comme Père commun, recueillie de leurs lèvres et Nous la faisons Nôtre aujourd'hui pour dire à ceux qui portent en leurs mains le choix fatal entre l'épée et le rameau d'olivier : « Regardez avec des yeux de fils les angoisses de tant de mères et d'épouses, parmi lesquelles sont également les vôtres, et faites que sur la balance de vos décisions, elles aient un plus grand poids que les raisons de prestige, les avantages immédiats, ou bien, si c'est le cas, les rêves utopistes inspirés par des théories mal fondées sur la nature réelle des hommes et des choses. Ne demandez pas aux femmes des héroïsmes inutiles ; elles en ont déjà tant à accomplir dans la vie ordinaire pour la patrie et pour la famille humaine ! »

La fraternité chrétienne peut seule apaiser les haines.

Toutefois le sentiment qui incite les femmes à avoir la guerre en horreur n'aboutirait à rien, ni ne deviendrait jamais une contribution valable à la cause de la paix s'il n'était transformé en désir positif de restaurer partout le sens de fraternité, soutenu par la conscience d'un devoir supérieur de charité, renforcé par l'empressement à pratiquer autour de soi la justice dont la paix est l'œuvre ; en un mot, si le sentiment ne devenait une action conduite selon les principes chrétiens essentiels. Quels sont en particulier ces principes et comment déterminent-ils l'action de l'Eglise et des catholiques, Nous l'avons récemment exposé dans Notre Message de Noël du 24 décembre dernier, sur la mission de l'Eglise en faveur de la paix (*A. A. S.*, vol. XLVI, 1952, p. 11-15).

C'est en cela que votre cri de paix, chères Filles, se distingue nettement de l'appel d'autres femmes, dont Nous sommes loin de mettre en doute la sincérité, mais que Nous voyons malheureusement profané et orienté vers des fins différentes, si même il n'en arrive pas à se transformer en clameur d'exacerbation et de haine. De toute façon, il est certain que toute invocation de paix, à laquelle est retirée la base de la conception chrétienne du monde, est condamnée à retentir dans le désert des cœurs, comme un cri de naufragé dans les étendues vides de l'océan.

C'est ainsi, femmes catholiques, que vous êtes des messagères et des ouvrières de la paix en vertu du titre même dont vous vous honorez, parce que catholique est en quelque sorte synonyme de pacifique. Et bien que le devoir de citoyennes de votre pays exige de vous la prompte résolution à vous immoler pour la patrie, si celle-ci était vraiment injustement attaquée et menacée dans ses droits vitaux, en revanche plus naturellement et avec une plus grande ferveur vous êtes disposées à apporter votre contribution pour créer les conditions intérieures et extérieures qui assurent la tranquillité de l'ordre.

Cette action, visant à apaiser les haines, à unir fraternellement les peuples, à supprimer les causes

matérielles des conflits, telles que la misère, le chômage, les obstacles à l'émigration et d'autres semblables, l'Eglise et l'humanité l'attendent de vous.

Action psychologique et moralisatrice sur tous les plans en faveur de la paix.

C'est une double action. D'un côté, une action psychologique et moralisatrice, que mieux que d'autres votre tact délicat peut entreprendre : attirer les hommes à apprécier les biens célestes ; les inciter doucement à l'austérité ou au moins à la gravité et à la moralité de la vie ; faire rayonner partout l'esprit de douceur, le sentiment de la fraternité entre tous les fils de Dieu, la conscience du devoir de renoncer à des richesses injustes en renonçant vous-mêmes les premières à un niveau de vie luxueux ; surtout, comme synthèse et couronnement de l'action spirituelle, éduquer chrétiennement l'enfance selon la vision chrétienne du monde qui nous est révélée par le Sauveur. A qui est pratiquement confiée, sinon aux mères, la première transmission du message évangélique ? Sagesse et bonté de la Providence divine ! Elle a disposé que toute génération, à sa naissance, doive passer par la suave école de la femme — à qui s'unit la Mère commune, l'Eglise, — pour qu'elle en reçoive chaque fois la bonté, la douceur, la piété innées chez elle. Sans ce retour périodique à la bonne source, l'humanité en peu de temps, cédant aux rigueurs et aux âpres luttes de la vie, tomberait dans la plus misérable sauvagerie. Orientez donc, vous qui par devoir naturel et par la mission divine modelez les âmes des enfants, la nouvelle génération vers les sentiments de la fraternité universelle et de l'horreur de la violence. Action trop éloignée, dira-t-on peut-être. Non, c'est une action qui construit en profondeur, et par conséquent fondamentale et urgente. De même que les guerres, tout au moins modernes, n'éclatent pas à l'improviste, mais pendant de longues années développent leur germe dans les cœurs, ainsi la paix véritable, stable et juste, n'éclôt pas au premier rayon de soleil d'un sentiment ou d'un appel.

Il y a aussi une action extérieure, car, si en d'autres temps l'influence de la femme se limitait au foyer et à l'entourage de la maison, à notre époque elle s'étend (que cela plaise ou non) à un domaine de plus en plus vaste : la vie sociale et publique, les Parlements, les tribunaux, le journalisme, les professions, le monde du travail. Que la femme apporte dans chacun de ces secteurs son œuvre de paix. Si vraiment toutes les femmes passaient de ce sentiment inné qui leur fait détester la guerre à l'action concrète pour l'empêcher, il serait impossible que la somme de tant d'efforts, qui s'appuient sur ce qui plie le mieux les volontés, c'est-à-dire la piété et l'amour, il serait impossible, disons-Nous, qu'elle n'atteigne pas son but.

L'œuvre pacificatrice de la femme chrétienne est éminemment sociale et salutaire.

Que ces efforts soient rendus plus féconds par l'aide divine invoquée dans la prière que la femme, pieuse par nature, a l'habitude d'élever avec une plus grande constance vers Dieu. De même que la prière de votre miséricordieuse Reine et Mère, soucieuse et inquiète aux noces de Cana à cause de l'embarras et du trouble des époux, sut inciter la volonté de Jésus à changer l'eau en vin, « le vin que les délicats appellent l'âme des banquets » (Bossuet, Sermon pour le II[e] dimanche après l'Epiphanie), que votre prière suppliante, modelée sur la ferveur de foi de la Sainte Vierge, fasse ainsi passer la volonté des hommes de la haine à l'amour, de l'avidité à la justice.

Chères Filles, vous connaissez les grands biens que la femme doit au christianisme. Quand il parut sur la terre, la culture païenne n'exaltait souvent la femme que pour l'ensemble de ses dons extérieurs et éphémères ou pour la finesse de ses sentiments. Cette conception esthétique et ce sentiment intime s'élevèrent même jusqu'aux formes les plus hautes et les plus délicates. La passion jaillit en vers d'un art consommé dans les œuvres immortelles de poètes de l'ère d'Auguste, et les statues des dieux embellissaient, créations divines de l'art, les voies et les forums, les temples et les atriums des somptueux palais. Et pourtant, même tout cela était vide et superficiel. Ni Athènes, ni Rome, phares de civilisation, qui, d'un point de vue naturel, mirent en si vive lumière les liens de la famille, ne réussirent, par les hautes spéculations de la philosophie ou la sagesse des législations, à élever la femme à la hauteur qui convient à sa nature. Le christianisme, au contraire, le premier et lui seul, a découvert et cultivé chez la femme des missions et des tâches qui sont le vrai fondement de sa dignité et la raison d'une plus authentique exaltation, sans méconnaître d'ailleurs ces valeurs extérieures et intérieures. Ainsi surgissent et s'affirment dans la civilisation chrétienne de nouveaux types de femmes, comme ceux de martyre de la religion, de sainte, d'apôtre, de vierge, d'auteur de vastes renouveaux, de consolatrice de toutes les souffrances humaines, de sauvegarde des âmes perdues, d'éducatrice. A mesure qu'apparaissent de nouveaux besoins sociaux, sa mission bienfaisante s'étend également et la femme chrétienne devient, autant que l'homme, comme c'est le cas aujourd'hui à bon droit, un facteur nécessaire de civilisation et de progrès.

C'est justement dans ce cadre que Nous voyons votre œuvre pacificatrice actuelle, la plus vaste peut-être qui vous ait été assignée jusqu'ici par la Providence, la plus sociale et salutaire que vous ayez jamais eue dans le passé. Embrassez-la comme une mission que vous confient Dieu et l'humanité ; consacrez-lui vos soins les plus assidus, appuyant les suggestions qu'une élite d'entre vous a entrepris d'étudier et de promouvoir dans le Congrès international des femmes catholiques, persuadées que vous ne pourrez rien faire de mieux pour le salut de votre patrie et de vos enfants, ni de plus conforme aux désirs du Vicaire de Jésus-Christ. Sur vous toutes, donc, chères Filles dispersées dans le monde entier, et sur vous en particulier, femmes catholiques, comme sur toutes celles qui participent au Congrès de Rome, Nous invoquons du Tout-Puissant lumière et grâce, en gage desquelles Nous vous donnons de tout cœur Notre paternelle Bénédiction apostolique.

— *Les actes inutiles*, pièce en 3 actes par MARIUS TRÉMARIE, Editions de l'Epi, 1951, 107 pages.

Comment un jeune homme, désabusé, essaye de se rendre libre en réussissant à devenir créateur d'un acte inutile : voilà le thème, de couleur existentialiste, sur lequel s'ouvre la pièce. Au fur et à mesure que celle-ci se déroule, un autre thème s'impose : cet acte inutile était une phase d'une recherche inconsciente de Dieu, qui, finalement, rendra libre, en donnant un sens transcendant à l'action humaine.

QUESTIONS ACTUELLES

La presse dans les Missions

Il est superflu d'insister sur la nécessité de la presse dans les Missions, qu'il nous suffise de rappeler ces paroles de Pie XII dans l'Encyclique *Evangelii praecones,* où il déclare après avoir parlé des écoles : « Il n'est pas moins utile de publier et de répandre des écrits de circonstance. Il n'y a pas lieu, croyons-Nous, de Nous étendre là-dessus ; on sait l'influence des journaux, revues et tracts pour exposer la vérité et le bien, pour en imprégner les esprits, pour démasquer les erreurs, réfuter les mensonges qui attaquent la religion ou déforment, au détriment des âmes, les questions sociales violemment agitées. Nous louons donc vivement les pasteurs soucieux de répandre par la presse le plus possible des écrits de ce genre, solides et soignés. On a déjà beaucoup entrepris en ce domaine, mais il reste beaucoup à faire. »

Actuellement, l'analphabétisme est en voie de recul dans les pays de Mission, ceux qui savent lire recherchent des lectures pour compléter et entretenir leur instruction, et si dans la gamme des publications de toute sorte qui leur sont présentées la presse catholique ne tient pas la place qui lui revient, le travail qu'auront fait les missionnaires dans les écoles risque fort d'être anéanti par une presse où aucune place n'est faite à Dieu.

Le tirage global des quotidiens de toutes opinions, d'après une statistique parue dans *Rythmes du monde,* en mars 1951, est de 1 920 650 pour l'Afrique, 27 423 400 pour l'Asie et 4 186 000 pour l'Océanie. Nous verrons plus loin que la presse catholique avec sa dizaine de modestes quotidiens tient dans cette masse de publications une place par trop effacée.

Les obstacles à vaincre.

Le retard de la presse catholique dans les pays de Mission s'explique par un certain nombre de difficultés d'ordre majeur propres à ces pays.

D'abord la question des langues. Prenons l'Afrique du Sud : pour une population de 16 millions d'habitants (3 millions de blancs et 13 millions d'Africains), il y a 900 000 catholiques répartis sur un territoire qui mesure 3 800 kilomètres du Nord au Sud et 2 400 de l'Est à l'Ouest. Ces catholiques se répartissent en : 100 000 blancs, 700 000 Africains, 5 000 Indiens et 64 000 métis. Pour eux paraissent 70 périodiques publiés en 33 langues différentes. Laissons parler le R. P. Herman Haeck, S. J., qui expose ce problème dans le bulletin de l'Agence *Fides* (8 mars 1952) :

« Le problème des langues ne date pas d'hier, mais il s'impose avec une urgence nouvelle aujourd'hui que, l'un après l'autre, les pays d'Asie conquièrent leur indépendance. Sans doute, les grandes langues mondiales resteront-elles indispensables pour les relations extérieures. Leur connaissance cependant deviendra peu à peu le privilège d'une élite, tandis que la masse les oubliera de plus en plus pour faire à la langue du pays la place qu'elle mérite. Même en Afrique, où certaines puissances occidentales ont encore des colonies ou des protectorats, il est conforme aux règles d'une saine pédagogie de mettre la langue maternelle à la base de l'éducation et de l'apostolat par la presse.

» Toutefois, cette multiplicité des langues crée un formidable problème, non seulement pour l'écrivain, mais aussi pour l'installation technique de l'imprimerie elle-même.

» Prenons la péninsule indienne : le hindi, le bengali, l'urdu dans le Nord, le tamoul et la malayalam dans le Sud, le singhalais à Ceylan s'impriment chacun avec des caractères typographiques totalement différents. D'où multiplicité de matrices, nécessité d'une formation spéciale pour typographes et correcteurs, frais énormes d'installation.

» Même en Afrique, où les langues utilisent l'alphabet latin, le problème n'est guère plus simple. En effet, les missionnaires et les fonctionnaires qui ont codifié le langage parlé n'étaient pas nécessairement des spécialistes en phonétique. Aussi, Français, Anglais, Allemands et autres se sont-ils mis à orthographier chacun à sa manière les dialectes d'une même langue. D'où tirage limité des productions littéraires et accroissement proportionné des dépenses. Cette confusion, explicable dans les débuts, pourra et devra être évitée à l'avenir, car un travail considérable d'études linguistiques est en cours en vue du groupement scientifique des dialectes et de l'interprétation phonétique des langues littéraires. »

Deuxième difficulté : le nombre trop réduit de lecteurs. Beaucoup des catholiques des pays de Mission sont illettrés ou trop pauvres pour acheter le journal, et bien souvent les catholiques ne forment dans la population totale qu'une faible minorité. Dans ces conditions, la presse catholique ne peut pas disposer des mêmes moyens que la presse à grand tirage et souvent pour des publications à faible tirage les missionnaires emploieront des moyens de fortune, en dépit du fait que la bonne volonté, si grande soit-elle, ne peut suppléer à l'imperfection de la technique. La presse aujourd'hui exige un outillage complexe et des spécialistes que les Missions ne peuvent pas toujours se procurer. La coordination des efforts améliorerait la situation ; c'est ainsi que tous les évêques du Tanganyika se sont groupés pour la création d'une imprimerie moderne et l'édition d'un quotidien catholique, et nous verrons en fin de cette étude un exemple remarquable de coordination dans le domaine de l'édition avec l'œuvre des presses missionnaires.

Il ne faudrait toutefois pas être trop pessimiste et les exemples que nous donnons ci-après en ce qui concerne d'abord les périodiques et ensuite l'édition nous donneront une idée du gros effort qui a déjà été accompli.

I. — Les périodiques missionnaires

Un tour d'horizon des différentes Missions nous montrera ce qui, dans chacune d'elles, a été réalisé dans ce domaine.

La presse en Afrique occidentale française et « Afrique nouvelle » (1).

Avant la dernière guerre, il était peu question de la presse en A. O. F. En effet, c'est seulement en 1933 que le premier bihebdomadaire était fondé dans la capitale de la Fédération. Il prit pour titre *Paris-Dakar* et devint quelques années plus tard hebdomadaire, puis quotidien. Organe d'information, il tient toujours la vedette, malgré son caractère lénifiant et opportuniste. A côté de ce journal, quelques feuilles de périodicité variable paraissaient ici ou là, souvent imprimées avec des moyens très modestes et des tirages ne dépassant pas le millier.

A la Libération, la situation se modifia considérablement. L'éveil politique de l'Afrique, conséquence de la Conférence de Brazzaville, fit que les différents partis métropolitains voulurent capter la clientèle facile des nouveaux citoyens de l'Union française. A cet effet, des feuilles plus ou moins éphémères commencèrent à circuler. Notons celles qui se sont maintenues : *L'A. O. F.*, organe des socialistes, et *l'Afrique Noire*, frère du *Réveil*, organe du Rassemblement démocratique africain (R. D. A.), dont la tendance communiste s'est estompée.

Pendant le même temps, le pays fut inondé au rythme rapide des transports aériens par toute la littérature métropolitaine, la bonne et la mauvaise, surtout la mauvaise avec les magazines et les hebdomadaires les plus divers. Devant ce débordement, les vicaires apostoliques décidèrent, fin 1945, de fonder un journal catholique dont le siège serait à Dakar. C'est ainsi que le premier numéro d'*Afrique Nouvelle* paraissait en juin 1947.

Dakar, nœud de communications important entre la France et les différents territoires, avec son réseau de lignes aériennes bien fourni, offrait pour l'information comme pour la diffusion des éléments essentiels. Au surplus, Dakar, capitale de la Fédération, était le siège des organismes principaux du gouvernement et possédait la seule grosse imprimerie de l'A. O. F., susceptible de composer rapidement un journal.

Ainsi *Afrique Nouvelle* arrivait à son heure pour que la presse catholique eût sa place dans l'efflorescence de la presse africaine. Mais comment fut-elle reçue ?

La note diffère suivant que l'on considère l'administration, les Européens ou les Africains.

L'administration semble avoir eu vis-à-vis du journal deux sentiments contraires. Heureuse, d'une part, de voir paraître une feuille aux idées saines, éducatrices, moralisatrices, elle sentait, d'autre part, la puissance qu'un tel instrument allait présenter aux mains des Missions, instrument dont le contrôle lui échappait totalement parce qu'indépendant. Chez certains, c'est le deuxième sentiment qui l'emporta, d'où le fameux procès d'*Afrique Nouvelle*, qui tendait à faire disparaître un témoin gênant et qui ne réussit qu'à lui donner plus de vigueur.

La majorité des Européens établis en Afrique française se désintéressèrent d'un organe qui visait avant tout une clientèle africaine. Leur idéal borné par un matérialisme égoïste ne pouvait guère vibrer devant les problèmes spécifiquement africains évoqués dans *Afrique Nouvelle*. Pour les missionnaires, inutile de dire que c'est avec joie qu'ils virent paraître le premier numéro d'un journal depuis longtemps désiré.

Quant aux Africains, ils accueillirent *Afrique Nouvelle* avec satisfaction et lui accordèrent une confiance très grande. Il n'est pas jusqu'aux musulmans qui ne nous lisent avec intérêt et ne suivent tout spécialement les enseignements du Saint-Père.

Il y a même des localités du Sénégal et du Soudan où la majorité des lecteurs sont les disciples de Mahomet. Mais, si fonder un journal est chose relativement facile, il faut trouver aussi des lecteurs et les intéresser. Or, en Afrique comme partout, il faut tenir compte de la psychologie des clients, de leurs réactions et de leur centre d'intérêt. Mais tous ces éléments diffèrent notablement de ceux rencontrés en Europe et l'adaptation est indispensable. Si l'Européen a soif d'actualité, l'Africain préfère le fait lui-même. S'il est intéressant, peu importe qu'il se soit passé il y a plusieurs mois ; il en lira la narration avec un égal plaisir. L'Africain a l'avantage d'être un lecteur consciencieux. L'hebdomadaire qu'il reçoit lui sert vraiment toute la semaine ; il le lit et le médite, et sa lecture alimente ses conversations, voire ses discussions avec ses camarades. Toutefois, il faut veiller à ne pas froisser la susceptibilité du lecteur par des vérités trop rudes concernant tel ou tel comportement de sa vie, surtout si cela touche aux coutumes ancestrales, car il y verra souvent une insulte faite à sa race ou à sa tribu. Il aime follement publier sa prose et voir son nom au bas d'un article, quitte à demander le remaniement de son texte par une rédaction bienveillante. Il s'attache fidèlement au journal qui a conquis son estime et ne peut plus s'en passer.

En dépit de ces données favorables, les difficultés ne manquèrent pas. Elles vinrent en premier lieu de l'étendue de la zone d'action, vaste environ sept fois comme la France ; puis de la variété des lecteurs, la mentalité d'un Dahoméen n'étant pas celle d'un Voltaïque et encore moins celle d'un Sénégalais. En fait, il n'y a peut-être pas au monde un journal destiné à pareilles variétés d'individus. Il eût fallu, pour satisfaire tous les lecteurs, de nombreuses éditions spéciales. Mais dans ces pays, où l'instruction est encore le fait d'une minorité, le tirage d'un journal est très faible ; le plus fort n'atteint pas 10 000 exemplaires ! On doit noter toutefois qu'en Afrique le chiffre du tirage doit être multiplié par 5, 7 et même 10 pour connaître le nombre de lecteurs effectifs. Malgré tout, le tirage modeste souligne les difficultés financières inhérentes à la gestion d'un périodique en Afrique noire. Enfin, il faut l'avouer, il est très difficile de trouver des correspondants locaux objectifs et sérieux. Les missionnaires, absorbés par un travail d'apostolat de plus en plus étendu et varié, n'ont matériellement pas le temps de fournir un supplément de travail et peu d'Africains sont capables de s'élever au-dessus du stade revendicatif ou palabreur.

Malgré tout, l'œuvre est lancée et possède maintenant de solides assises qui lui permettent d'espérer dans un avenir prochain de se développer par quelques éditions spéciales mieux adaptées. Et si *Afrique Nouvelle* peut un jour posséder son

(1) *Fides*, 8. 3. 1952.

imprimerie, il est vraisemblable qu'un quotidien catholique sortira de ses presses pour mieux faire connaître la doctrine de l'Eglise tant au point de vue social que religieux.

Au Congo belge (1).

La presse catholique au Congo belge occupe une place de toute première importance. Aussi bien celle destinée aux Européens qu'aux autochtones, elle est la plus diffusée, de loin la mieux informée, et typographiquement la mieux soignée.

Presse pour Européens.

Dans les grands centres, comme Léopoldville et Elisabethville, les autochtones se procurent aussi les journaux pour blancs.

La toute première place est occupée à Léopoldville par le *Courrier d'Afrique* (9 000) et à Elisabethville par l'*Essor du Congo*. Nous pouvons dire que ces journaux, ainsi que le bihebdomadaire *Kasai*, de Luluabourg, sans appartenir à un parti politique de Belgique, sont foncièrement catholiques au point de vue doctrine et morale. De même, l'hebdomadaire flamand *De Week*, de Léopoldville, est de tendance nettement démocrate-chrétienne. Citons encore le bulletin mensuel des syndicats chrétiens *Notre Droit, Ons Recht*, qui défend, selon les principes des grandes Encycliques sociales, les intérêts des ouvriers européens.

L'Echo Scout (800), fondé en 1942, est le bulletin mensuel des Scouts européens et noirs.

En dehors de ces publications régulières paraissent quelques bulletins à périodicité indéterminée, mais qui, au point de vue science catholique et influence sociale, sont de premier ordre dans la colonie belge, notamment : *C. E. P. S. I.*, bulletin du Centre d'études des problèmes sociaux indigènes, paraissant à Elisabethville (B. P. 1621) ; *Lovania*, en français et flamand, organe des anciens élèves de l'Université catholique de Louvain (B. P. 20, Léopoldville) ; *Aequatoria*, bulletin scientifique (ethnologie et linguistique), paraissant sous la direction des Missionnaires du Sacré-Cœur de Coquilhatville.

Presse pour autochtones.

Il n'y a pas encore au Congo belge de quotidien pour les autochtones. Tout d'abord, les frais d'impression sont trop élevés, de plus les Congolais ne lisent pas encore de manière régulière et continue, enfin le français n'est pas assez répandu et aucune langue indigène n'est assez généralisée pour permettre à un quotidien une diffusion suffisante.

Pour toutes ces raisons, les Missions catholiques n'ont jusqu'ici que des publications hebdomadaires, bimensuelles, mensuelles, etc.

Parmi les périodiques destinés aux autochtones, signalons d'abord divers grands hebdomadaires et mensuels, très répandus, dont le tirage dépasse les 5 000 et dont le but est : 1° de donner des informations et nouvelles mondiales et locales ; 2° de faire l'éducation générale du noir, basée sur les principes de la doctrine et de la moralité chrétiennes. Les articles de fond développent des questions religieuses, sociales, familiales et de politique générale.

(1) *Fides documentation*, 16. 3. 1952. Sous la signature de J. Ceuppens, C. I. C. M.

Citons :

La Croix du Congo, hebdomadaire en langue française, destiné à tout le Congo. Fondé en 1932. Tirage, 5 500 ; 4 à 8 pages. Missionnaires de Scheut. B. P. 309, Léopoldville.

Kongo Ya Sika (Le Nouveau Congo), bimensuel en lingala, destiné aux régions où le lingala est la langue véhiculaire. Fondé en 1947. Tirage, 5 500 ; 4 à 8 pages. Connaît un gros succès, surtout à Léopoldville. Missionnaires de Scheut. B. P. 309, Léopoldville.

Hodi (Puis-je entrer ?), journal mensuel en kiswahili. Le grand journal de l'est du Congo. Tirage, 13 000. Pères Blancs d'Afrique. B. P. 162, Costermansville.

Nkuruse, en langue tsiluba. Tirage, 16 000. Missionnaires de Scheut. Luluabourg, Kasai.

Il existe, en outre, une vingtaine de publications plus régionales limitées à un ou deux vicariats, quatre bulletins de l'Action catholique, le bulletin des syndicats chrétiens pour autochtones et la *Revue du clergé africain*, publiée au Séminaire de Mayidi et diffusée dans tout le Congo.

Toutes les publications mentionnées sont nettement catholiques. Elles sont généralement imprimées sur les presses des Missions. On compte en tout 43 périodiques, dont nous avons donné les principaux. Les imprimeries des Missions sont au nombre de 25. A Léopoldville existe une grande imprimerie, qui n'est pas des Missions, mais dont l'administration et la direction sont catholiques : l'imprimerie du *Courrier d'Afrique*. On y imprime : *le Courrier d'Afrique, la Croix du Congo, Kongo Ya Sika, Notre Droit, Syndicalisme Congolais, Revue du clergé africain, De Week*. A titre d'information, ajoutons qu'il y a sept organes officiels pour les indigènes rédigés par l'administration ou la force publique. Toutes ces publications sont bonnes et à conseiller.

Les protestants ont 23 petits bulletins, dont le tirage n'est pas élevé.

Au Nigéria (1).

Le *Catholic Herald*, troisième en importance des journaux de Nigéria, fut fondé en 1924, sous forme de revue mensuelle, par un prêtre français de la Société des Missions-Africaines de Lyon. En 1942, cette revue devint journal bimensuel, et en 1945 hebdomadaire de huit pages.

Le *Catholic Herald* est judicieusement composé : il comporte des nouvelles locales et étrangères et surtout de solides articles sur l'éducation, les problèmes politiques et les questions sociales. A un éditorial vigoureux, il joint une correspondance politique vivante ainsi qu'une page de la femme et une page de l'enfant. Pour les nouvelles locales, il reçoit ses informations des maîtres d'écoles et de reporters bénévoles ; pour les nouvelles de l'étranger, il utilise surtout les services de l'agence catholique américaine N. C. W. C.

Le *Catholic Herald* est très estimé en Nigéria pour l'indépendance de ses jugements et le courage de ses critiques tant à l'égard du gouvernement que des gouvernés eux-mêmes. Il est surtout particulièrement apprécié dans le monde du travail.

Le *Catholic Herald* fut longtemps imprimé sur les presses de l'imprimerie catholique Saint-Paul, mais depuis deux ans, grâce à la générosité de catholiques américains qui lui offrirent une press[e]

(1) *Fides*, 8. 3. 1952.

moderne d'une valeur de 5 000 livres, il s'imprime lui-même. Son tirage est d'environ 11 000 exemplaires, ce qui le classe au troisième rang de tous les journaux de Nigéria. Il ne couvre cependant pas encore ses frais, mais son déficit ne cesse de décroître et tout permet d'espérer qu'il équilibrera d'ici peu son budget.

Ajoutons qu'il existe en Nigéria une autre publication catholique importante, le *Catholic Life*, revue mensuelle destinée surtout aux diocèses de Calabar et Ogojo de l'est nigérien.

Au Kenya (1).

Un des obstacles auxquels se heurte l'apostolat en Afrique est la multiplicité des langues indigènes. Dans la seule Mission de Zanzibar on en compta jusqu'à 120 ! Aujourd'hui encore, après que le territoire du premier vicariat a été divisé et subdivisé, on en trouve encore un nombre élevé, dont les plus importantes sont le kikamba, le kikuya, le kiteita, le kigiriama et le masaï.

Cette diversité des langues n'est pas moins préjudiciable au développement de la presse catholique. La multiplicité des dialectes, le petit nombre de ceux qui les parlent, le nombre moindre encore de ceux qui peuvent les lire, constituent pour les journaux catholiques un réel handicap. Heureusement, il existe une langue, le kiswahili, qui est utilisée en Afrique orientale comme une sorte d'espéranto et grâce à laquelle la presse catholique a pu naître et se développer.

C'est en novembre 1925 que le vicaire apostolique de Zanzibar publia, sous le titre *Rafiki Yetu* (*Notre Ami*) (2), le premier journal catholique en kiswahili, dont le tirage atteignit rapidement 4 000 exemplaires. En 1929, le *Rafiki Yetu* acquérait sa propre imprimerie, d'où sont sortis depuis lors des livres de religion, de prières et de chants ainsi que diverses autres publications.

L'anglais est aujourd'hui largement utilisé en Afrique orientale tant par les Européens que par les Africains et les Asiatiques. Comprenant la nécessité d'un journal catholique adapté à ce groupe grandissant de lecteurs anglais, le vicaire apostolique a décidé récemment la publication du *Catholic Times of East Africa* (3).

Les deux journaux, *Rafiki Yetu* et *Catholic Times of East Africa* comptent des milliers de lecteurs dans les pays voisins de Zanzibar : Kenya, Ouganda, Tanganyika, Nyassaland et Congo belge.

Au Japon (4).

On sait la place d'importance tenue au Japon par la presse. Dans le monde des quotidiens on remarque, par exemple, les « trois géants » : l'*Asahi* et le *Mainichi* (tirage de 4 millions chacun) suivis du *Yomiuri* (2 500 000). Il faut ajouter une multitude de feuilles locales à tirage parfois fort important. C'est sur le modèle de ces grands journaux d'information que paraît chaque semaine le *Katorikku Shumbun* (le Journal catholique), tirant à 13 000 exemplaires. Sa composition ressemble assez bien à celle des quotidiens japonais : une première page consacrée aux nouvelles internationales (communiquées en majeure partie par le service d'information de la *National Catholic Welfare Conference*) ; en seconde page paraissent les

(1) *Fides*, 12. 1. 1952.
(2) Hebdomadaire.
(3) Mensuel.
(4) *Fides*, 9. 2. 1952.

nouvelles du pays reçues des églises du Japon entier ; en troisième page figurent des articles doctrinaux ou de formation religieuse, la quatrième étant consacrée à la littérature, aux arts, etc. Ici et là s'insèrent les « carrés » si chers au lecteur japonais : la « Voix du lecteur » le « coin des enfants » les « propos du jour », etc. Une impression rapide et soignée est assurée par les presses d'un des « grands », le *Yomiuri*. Tout ceci fait du *Katorikku Shimbun* une feuille qui se tient bien et boucle son budget, privilège qu'il partage dans le monde de l'édition catholique avec le *Catholic Digest*. Ce dernier, mensuel, tire à 15 000 exemplaires et reproduit en japonais des articles d'intérêt général glanés çà et là dans les revues étrangères et parfois aussi des articles d'actualité japonaise écrits par un missionnaire.

A côté de ces deux « grands » catholiques il faudrait citer le *Seibo no Kishi* (Chevalier de Marie) (1), 20 000 exemplaires. Celui-ci, cependant, s'adresse quasi exclusivement aux chrétiens de Nagasaki et s'adapte à leur niveau intellectuel propre. Tâche admirable, mais qui ne possède aucun rayonnement national.

Magazines d'intérêt général.

Entrant dans le monde des magazines d'intérêt général, nous rencontrons aussitôt un autre groupe de puissants : le *Chuô-Kôron*, revue d'opinion tirant à 200 000 ; le *Bungei Shunjû*, magazine littéraire sortant chaque mois plus de 500 000 exemplaires ; suivent une foule de revues d'importance diverse. En dehors du *Catholic Digest*, mentionné plus haut nous ne sommes représentés ici que par la revue culturelle *Seiki* (Le Siècle) dirigée par un groupe de laïques avec l'aide d'un Jésuite. Son tirage, extrêmement réduit (moins de 1 000 exemplaires), témoigne à la fois du nombre restreint des intellectuels catholiques, et du courage de l'équipe qui tient ainsi la place du catholicisme en ce domaine. Quant on songe que ce sont ces magazines d'intérêt général qui contribuent le plus à guider l'opinion, on mesure la tâche immense et urgente qui nous attend sur ce terrain.

Magazines pour femmes et enfants.

Moins influents sur l'opinion, mais combien populaires au Japon, sont les magazines pour femmes et enfants. Quelques chiffres : *le Compagnon de la Femme* et *le Compagnon de la Ménagère* tirent chacun à plus de 600 000 exemplaires ! Les magazines pour enfants sortent des éditions spéciales pour chaque année d'école primaire, pour école moyenne inférieure et supérieure. On répond ainsi aux goûts divers et au nombre croissant de caractère chinois appris par les élèves. Dans ce domaine, la presse catholique dispose de la revue familiale *Katei no Tomo* (Le Compagnon de la Famille) (3 000 exemplaires). Celle-ci prend modèle sur le *Catholic Home Messenger*, publié par les Pères Paulistes aux Etats-Unis, et s'adresse aux femmes et enfants. Des articles vivants illustrant l'enseignement religieux, des contes, un roman feuilleton, tout cela crée un ensemble où plus de la moitié des contributions sont d'origine japonaise. Les revues pour enfants : *Baby Digest*, *Shônen no Hoshi* (L'Etoile des Jeunes) et *Katorikku Seikatsu* (La Vie Catholique), s'adressent aux âges différents, mais tirent tous à grosse perte.

(1) Fondé en 1930 par le R. P. Maximilien Kolbe. (*N. D. L.-R.*)

Publications spécialisées.

Le tableau serait incomplet si on ne signalait quelques « outsiders » d'importance par leur influence. *Katorikku Kyôiku* (Education Catholique), organe des professeurs catholiques (3 500 abonnés réguliers), qui envisage les problèmes d'éducation sous l'optique chrétienne. Rôle capital que le sien dans un pays dont les principes éducatifs ont été détruits de fond en comble et où la majorité des éducateurs sont en cherche d'une base nouvelle pour l'éducation morale.

Les *Monumenta Nipponica*, publication scientifique internationale étudiant la culture japonaise et rédigée sous les auspices de l'Université catholique de Tokyo. Signalons enfin la revue trimestrielle de cette Université : *Sophia*, lancée au début de cette année. Rédigée par les professeurs de l'Université, elle publiera des recherches d'intérêt général et présentera au public intellectuel japonais les productions récentes les plus marquantes de l'Occident, dont une bonne part reste souvent ignorée ici.

Revues diocésaines.

Nous n'avons traité ici que de la presse nationale. On doit y ajouter six ou sept revues diocésaines de moindre importance. Celles de Nagasaki et d'Osaka atteignent cependant un assez large public, exclusivement catholique il est vrai.

Services d'informations.

Il faudrait enfin citer les deux services d'information : *Tô-Sei News*, fournissant aussi l'étranger, et le *Missionary Bulletin* destiné aux missionnaires de l'intérieur et traitant surtout de problèmes pratiques d'apostolat.

La presse catholique représente, bien que modeste un effort prodigieux.

Le bilan ainsi dressé fait ressortir la place minime occupée par la presse catholique dans ce pays. Vu de l'extérieur, il risque de faire sous-estimer l'effort prodigieux fourni par les fidèles.

Attirons brièvement l'attention sur deux points seulement : le nombre modeste des baptisés et les difficultés où se débat l'ensemble de la presse au Japon.

Si l'on écarte les chrétiens de Nagasaki (66 000), qui ont une presse adaptée à leurs besoins propres, il nous reste au Japon 91 000 catholiques. Cela signifie qu'on vend un *Journal Catholique* pour sept fidèles et un *Catholic Digest* pour six fidèles ! Ajoutons à cela les revues diocésaines, familiales ou enfantines, et nous commençons à réaliser l'effort remarquable de la chrétienté japonaise. Effort de rédaction : innombrables ceux qui prennent la plume pour nourrir grandes et petites publications. Effort financier des familles qui achètent ces éditions relativement coûteuses. C'est ici, en effet, que nous touchons à la grosse difficulté : le monde des journaux et des revues au Japon connaît une centralisation et une compétition dont les chiffres cités plus hauts donnent idée. Seuls parviennent à tenir sans subsides les publications dont le tirage énorme permet une vente à bas prix. Aussi a-t-on vu disparaître les uns après les autres les nombreux magazines d'opinion et autres parus après la guerre. Un simple exemple : parmi les revues d'intérêt général, le *Chuô-Kôron* publie chaque mois ses 220 pages ; son tirage de 200 000 lui permet de se vendre à 120 yens. La revue catholique *Seiki*, elle ne publie que 60 pages et doit se faire payer 50 yens sans parvenir, même ainsi, à boucler son budget. Ceci explique pourquoi, sauf le *Journal Catholique*, le *Catholic Digest* et le *Katorikku Kyôiku*, toutes nos publications catholiques se vendent à perte.

Nécessité de centraliser les efforts.

D'aucuns se demandent si cette situation ne nous invite pas à centraliser davantage nos efforts. Pourquoi le journal catholique ne serait-il pas adopté par tous les diocèses, une page spéciale y étant réservée aux éditions locales ? C'est ce que réalisent les grands quotidiens japonais et bien des feuilles catholiques d'Europe. Un particularisme trop fréquent ici a jusqu'à présent retardé cette réalisation. Quelques pas ont cependant déjà été faits en ce sens : la Fédération des étudiants catholiques publie désormais régulièrement ses colonnes dans l'hebdomadaire et la Fédération des médecins catholiques a pris une initiative semblable.

Humbles débuts d'une coordination, dont l'exemple de la presse nationale, les conditions financières, mais surtout un véritable esprit catholique nous font un devoir pressant.

Au Liban (1).

Ce petit pays — 1 300 000 habitants, 580 000 catholiques, dont une bonne part de paysans — pourrait difficilement prétendre à une presse catholique un peu importante : la clientèle n'est pas assez nombreuse et les gros tirages sont interdits qui amortiraient les frais généraux. L'on peut noter pourtant que trois des principaux quotidiens de Beyrouth s'efforcent de porter des jugements imprégnés par la foi de leurs directions, sincèrement catholiques : ce sont, en langue arabe, *Al-Amal* (Action), organe du parti national libanais des Katayeb (phalangistes), et *Al-Bayrac* (L'étendard), qui donne plus spécialement le point de vue maronite ; en français, *le Jour*, l'un des deux quotidiens du matin en langue française.

L'organe officiel de l'Action catholique est l'hebdomadaire *Ach-Chirah* (Le voile), qui paraît sur 20 pages grand format, en arabe avec quelques articles en français. Il est dirigé par le R. P. Antoine Qortbawi, prêtre maronite du diocèse de Beyrouth, directeur de l'œuvre des « Apprentis libanais », sur les presses de qui est imprimé le journal. Ses sources d'information sont les quotidiens locaux, les services des agences de presse, et des revues, surtout françaises.

Il existe aussi plusieurs revues d'intérêt général :

Al-Maçarrat (La joie), organe officiel du patriarcat grec-melkite catholique (imprimerie Saint-Paul, Harissa, Liban), confié aux missionnaires de Saint-Paul. Elle paraît en livraisons de 64 pages. Ses 1 600 abonnés sont pour un tiers au Liban, pour un tiers en Syrie ; les autres pays arabes et l'émigration se partagent à peu près également le dernier tiers.

Al-Manarah (Le phare), organe officiel du patriarcat maronite (imprimerie des PP. Krémistes, Jounié, Liban), confié aux missionnaires libanais dits « Krémistes ».

As-Sanabil (Les Epis) (Collège du Liban, Beit-Chebad, Liban), dirigé par les moines maronites

(1) *Fides documentation*, 16. 3. 1952. Sous la signature de H. JALABERT, S. J.

Antonins Baladites. Livraisons de 64 pages, tirage à 1 500 exemplaires pour le Liban, la Syrie, les pays arabes et l'émigration.

Al-Machriq (L'Orient) (Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban), revue d'orientalisme dirigée par les Pères Jésuites. Fondée en 1898 par le P. Louis Cheikho, ce fut longtemps la plus cotée de toutes les revues en langue arabe, pour les études de sciences, d'histoire, de lettres, de philosophie, etc., qui étaient publiées. Revue scientifique de premier plan, *Al-Machriq* n'a jamais compté qu'un nombre limité d'abonnés, partie au Levant, partie dans les milieux arabisants d'Europe. Ces dernières années, ses livraisons, de mensuelles, étaient devenues trimestrielles. Elles sont désormais bimensuelles. La revue commence cette année à accepter, en plus des articles en langue arabe, des articles d'orientalistes, qui paraîtront dans les langues respectives de leurs auteurs : allemand, anglais, espagnol, français, italien.

On peut noter enfin un hebdomadaire de critique cinématographique, en français, *Ecran d'Orient* (Cercle de la jeunesse catholique, rue Assemani, Beyrouth), qui, en plus de la critique et de la cote morale des films projetés dans la semaine, donne des nouvelles de la vie locale au Liban et en Syrie et reproduit des articles d'intérêt général et de formation, empruntés pour une part aux publications de la Bonne Presse de Paris, *la Croix* et *le Pèlerin*.

En Malaisie (1).

La création de l'actuel journal catholique de Malaisie, *The Malayan Catholic News*, remonte à Noël 1934. C'est à cette date, en effet, que parut, sous le nom de *Malayan Catholic Leader*, le premier hebdomadaire catholique de la Mission de Malacca. Sa réputation s'étendit rapidement à travers l'Extrême-Orient, mais malheureusement, la guerre du Pacifique amena sa disparition en 1941. Neuf ans plus tard, en juillet 1951, le journal renaissait sous le nom de *Malayan Catholic News Letter*, et, devant l'accueil sympathique qui lui fut fait, devenait, en janvier 1951, bihebdomadaire et prenait le titre définitif de *Malayan Catholic News*. Il comporte dix pages de texte et son tirage est de 7 320 exemplaires.

Le *Malayan Catholic News* est publié surtout à l'intention des catholiques de Malaisie, de Sarawak et de Bornéo septentrional, dont le nombre s'élève à environ 150 000. Tous, cependant, ne peuvent être atteints par le *Malayan Catholic News*, édité en anglais, car 50 000 à peine connaissent cette langue. D'autre part, beaucoup de ces catholiques sont chinois. Il apparaît donc indispensable de créer, sur le modèle du *Malayan Catholic News* anglais, un second journal en chinois pour les catholiques chinois.

Au Viet-Nam (2).

Du Nord au Sud paraissent au Viet-Nam les publications catholiques suivantes : à Hanoï : *Duc Ba Hang-Cuu-Giup* ou « Notre-Dame du Perpétuel Secours » (3 000 exemplaires), des Pères Rédemptoristes ; *Nghia-Binh* ou « le Croisé » (1 000 exemplaires), du clergé de la cathédrale ; *Trai-Tim Duc Me* ou « le Cœur de Marie » (3 000 exemplaires), des Pères Dominicains ; à Phat-Diem : *Doi-Song* ou « la Vie », organe de la Mission catholique ; à Bui-Chu : *Thoi-Moi* ou « les Temps nouveaux », organe de la Mission catholique ; à Hué : *Hiep-Nhut* ou « l'Union », bulletin de liaison pour les prêtres du vicariat ; *Vinh-Son* ou « Saint Vincent » (1 200 exemplaires), édité par le collège de la Providence de Hué ; à Dalat : *Yeng-Sang* ou « Rayon de Lumière » (1 500 exemplaires), revue mariale pour la jeunesse ; *Chon-Ly* ou « la Vérité » (1 500 exemplaires), revue paroissiale de Dalat ; à Saïgon : *Tong-Do* ou « l'Apôtre » (1 400 exemplaires), dirigé par le clergé séculier.

Les dix publications énumérées sont des revues mensuelles ou au plus bimensuelles ; il n'existe ni quotidien ni hebdomadaire catholique. Il faut donc développer les publications existantes, de sorte que, par leur contenu et leur présentation, elles puissent atteindre un plus grand nombre de lecteurs. Actuellement, il est sérieusement question d'unir les efforts pour la création d'un quotidien catholique de diffusion nationale, ou au moins d'un hebdomadaire de bonne présentation qui puisse intéresser tous les chrétiens du Viet-Nam.

Aux Philippines (1).

Bien qu'étant une nation catholique, les Philippines ne possèdent pas encore une presse catholique adaptée aux exigences de l'apostolat moderne. La raison de cette grave lacune doit surtout être cherchée dans la politique changeante à laquelle l'archipel a été soumis pendant l'occupation espagnole et pendant l'occupation américaine. Sans aucun doute, le gouvernement espagnol a favorisé la conversion des Philippines mais son régime absolutiste ne pouvait pas encourager le délicat secteur de la presse, qui aurait été incliné vers les revendications d'indépendance. L'occupation américaine, par contre, après avoir commencé par provoquer le départ des missionnaires espagnols, affaiblissant ainsi les positions catholiques, ouvrit aussi les portes au protestantisme de toute secte et instaura une administration publique dirigée par une majorité de fonctionnaires francs-maçons et protestants, au grand dommage des intérêts catholiques. L'unique expérience d'un quotidien catholique, la *Libertas*, commencée en 1914, fut rapidement stoppée en 1917 sous l'accusation d'anti-interventionnisme dans la guerre mondiale. Les choses ne s'améliorèrent pas davantage pendant la brève période de la constitution du Commonwealth, et presque toutes les publications catholiques cessèrent de paraître pendant la période de l'invasion japonaise.

La guerre terminée et l'indépendance de la nouvelle République des Philippines ayant été proclamée, malgré les nombreux problèmes posés par la reconstruction, les catholiques ont aussi affronté celui de la presse, rendant la vie à de vieilles publications et en créant d'autres : il s'agit cependant de résultats encore modestes, concernant un nombre limité d'hebdomadaires et de revues, avec un tirage global de quelques dizaines de milliers d'exemplaires, insuffisant à servir et à guider l'opinion publique d'un pays qui compte 19 millions d'habitants, dont 16 millions sont catholiques (2).

(1) *Fides*, 8. 3. 1952.
(2) *Fides documentation*, 16. 3. 1952. Sous la signature du R. P. ISAAC LIQUETE, O. P. (traduit de l'espanol).

(1) *Fides documentation*, 8. 3. 1952 (traduit de l'italien).
(2) Une statistique datant de 1948 indique pour les Philippines une population de 19 234 182 habitants se répartissant ainsi : catholiques, 15 554 000 ; aglipayens (secte schismatique), 1 581 417 ; protestants, 419 982 ; mahomé-

Les principales publications sont les suivantes :

The Sentinel. C'est la publication la plus importante de caractère national, avec un tirage de 20 000 exemplaires, paraît en anglais, à Manille, tous les mercredis. Fondé en 1948, il se propose de présenter au public le point de vue catholique sur les problèmes nationaux. Récemment, avec l'aide financière du représentant du Vatican, il a été renouvelé dans sa direction et sa rédaction, et on espère, avec le temps, pouvoir le transformer en quotidien. Il présente aussi un panorama rapide des nouvelles catholiques du monde entier.

Boletin Eclesiastico. Organe officiel interdiocésain, paraît tous les mois, en espagnol, sauf pour les actes officiels reproduits dans l'idiome indigène, édité par l'Université catholique de Saint-Thomas, avec la collaboration des Pères Dominicains. Il se compose d'une partie officielle, avec les actes de la curie romaine et des diocèses philippins, et d'une partie doctrinale divisée en sections : actualité, liturgie, droit civil, prédication, cas de conscience et consultations. Il a commencé à paraître en 1923 et tire aujourd'hui à 10 000 exemplaires.

The Cross : revue mensuelle en anglais, format fascicule, tirant à 6 500 exemplaires, avec une bonne présentation typographique et de nombreuses gravures. Elle se propose de pénétrer dans les familles et constitue une bonne lecture à base doctrinale. Elle est dirigée par le R. P. George Willmann, S. J.

En outre, dans plusieurs régions, il y a des hebdomadaires et des revues, à caractère principalement local, non dépourvus de tout intérêt, comme *Filipinas,* revue bimensuelle en langue tagalog, se proposant principalement de faire connaître et défendre la doctrine catholique ; *Veritas,* hebdomadaire anglo-espagnol de Iloilo City, de doctrine et de formation, tirant à 5 000 exemplaires ; *Mindanao Cross,* de Cotaboto, dirigé par les Pères Oblats de Marie, contient des articles sur les problèmes de religion, éthique, philosophie et sur les positions des catholiques dans la pensée mondiale ; *The Little Apostle,* paraît tous les mois à Baguio, par les soins des Père belges de Scheut, et se propose de diffuser l'esprit missionnaire parmi ses lecteurs.

En dehors de ces Missions pour lesquelles nous avons, grâce à l'Agence Fides, *des renseignements détaillés, voici d'une façon purement énumérative ce qui existe dans les autres :*

AFRIQUE

Basutoland : *Moeletsi oa Basotho* (le Conseiller des Basothos), hebdomadaire (6 000 exemplaires).

Cameroun : *le Cameroun Catholique,* bimensuel ; *Nleb Bekristan* (Conseiller du chrétien), mensuel, tous les deux paraissant à Yaoundé.

Congo français : *la Croix du Congo,* bimensuel,

Côte-d'Ivoire : *la Côte-d'Ivoire chrétienne,* mensuelle, à Abidjan.

Côte de l'Or : *The standard,* hebdomadaire, et *The Gold Coast Catholic Voice,* mensuel.

Côte française des Somalis : *le Semeur en terre africaine,* mensuel.

Dahomey : *la Croix du Dahomey,* mensuel.

Guinée : *la Voix de Notre-Dame,* mensuel.

Madagascar : *Isan Andro* (Chaque jour), quotidien (2 000 exemplaires), en malgache ; et les trois hebdomadaires : *Lakroa* (la Croix) (9 000 exemplaires), paraissant en malgache à Tananarive ; *Lumière* (3 500 exemplaires), à Fianarantsoa, *l'Ami du clergé malgache,* à Tananarive.

Oubangui : *la Voix de l'Oubangui,* mensuel.

Ouganda : *Munno* (Ton ami) (8 000 exemplaires), hebdomadaire.

Sénégal : en plus de *Afrique Nouvelle : Horizons africains,* mensuel, à Dakar.

Soudan anglo-égyptien : *The Messenger,* mensuel.

Togo : *Mia Holo* (Notre ami), mensuel.

Union sud-africaine : *The southern Cross* (11 500 exemplaires), hebdomadaire publié à Cape Town et destiné à tout le Sud africain ; *The Catholic Times,* mensuel, à Johannesburg ; *Um. Africa,* mensuel, à Marianshill ; *Die katholieke Wereld,* à Oudtshoorn.

ASIE

Birmanie : *The Sower,* bimensuel.

Chine : il existait autrefois six quotidiens catholiques en Chine qui ont tous été supprimés par le nouveau régime ; seul subsiste le *Sunday Examiner* (2 550 exemplaires), hebdomadaire, paraissant à Hong-Kong.

Corée : la guerre a suspendu la parution des publications catholiques coréennes qui comprenaient un quotidien (*Kyong-Hyang shin-mun*), un bimensuel et un mensuel.

Inde. — Assam : *Khring Khristam* (Famille chrétienne), mensuel.

Bombay : *The Examiner,* hebdomadaire à gros tirage (200 000) ; *Undentechen Neketer,* hebdomadaire.

Calcutta : *The Herald* (7 500 exemplaires), hebdomadaire ; *The New Review,* mensuel ; *The Clergy Monthly,* mensuel, auquel s'ajoutera prochainement un supplément d'études missiologiques *Nishkaland,* mensuel, en hindi ; *Satsang,* en hindi, pour les enfants ; *Marsaltabon,* mensuel, en santali ; *Upadesh Ruprekhaen,* pour les prêtres ayant des fidèles de langue hindi ; toutes ces publications, sauf les deux premières, sortent de l'imprimerie des Pères Jésuites de Ranchi.

Ceylan : *The Messenger* (5 000 exemplaires) en anglais ; *Social Justice,* mensuel.

Goa : *Vauraddeacho Ixt* (l'Ami de l'ouvrier), hebdomadaire.

Madras : *The New Leader,* hebdomadaire (3 650 exemplaires).

Pondichéry : *Serva Viaba* (Présent partout), hebdomadaire.

Travancore : cette province qui compte 2 millions de catholiques possède une presse florissante, on y trouve quatre quotidiens : *Pawra Dhawni* (la Voix du peuple), *Pawra Kahalam* (la Voix du citoyen), *Deepika* (Lumière) et *Malabar Mail,* ces deux derniers publiés par les Missions de rite syrien ; trois hebdomadaires en malayalam : *Apna-Des* (Patrie), *Sathianadam* (Voix de la vérité) et *Sathia Deepam* (Lumière de la vérité) qui se trouvent dans toutes les familles catholiques, et un hebdomadaire en konkaï, *l'Ami des ouvriers* (8 000 exemplaires).

Indonésie : *Katholiek Lieven* (8 000 exemplaires), hebdomadaire en néerlandais ; *Praba* (Rayon) (2 500 exemplaires), hebdomadaire en malais, paraissant à Djokjakarta ; *Basis,* revue mensuelle récente.

---

tans, 761 790 ; païens, 712 597. La population a atteint 21 millions en 1951 (d'après *Fides documentation,* 11. 8. 1951).

Malacca : *Rally*, mensuel.

Siam : *Sarasat*, mensuel ; *Udom Phan*, bimensuel.

Océanie : en dehors de l'Australie où la presse catholique compte six hebdomadaires, trois revues mensuelles et deux trimestrielles, signalons *la Vie catholique*, revue mensuelle paraissant en Nouvelle-Calédonie.

Nous nous sommes limités dans cette énumération aux principales publications d'ordre général, laissant de côté les bulletins religieux organes d'œuvres, associations, collèges, etc., d'un intérêt plus limité.

II. — Les presses missionnaires

En 1939, l'Agence *Fides* avait recensé 211 imprimeries de Mission, d'importance, il est vrai, inégale. Depuis, avec les bouleversements de la guerre et de l'après-guerre, un certain nombre ont disparu. La plupart de celles qui subsistent sont insuffisamment munies de machines et de personnel qualifié et la presse missionnaire catholique, malgré des efforts méritoires, est encore en-dessous de ce qu'elle devrait être.

Les principaux centres d'édition sont : le Congo belge, qui compte 21 imprimeries missionnaires (le quart de la population du Congo belge est catholique), Yaoundé, Zanzibar, Cape Coast, Tananarive, Dakar, Beyrouth, Calcutta, Bombay, Hong-Kong, Tokyo, Nagasaki, Manille, Melbourne.

A *Ranchi*, dans l'Inde, existe une imprimerie catholique comptant parmi les plus modernes de l'Orient. Elle emploie 500 ouvriers, tous indigènes et formés à Ranchi même. Elle imprime actuellement en six langues différentes, dont plusieurs ont leur alphabet propre. Elle publie des livres religieux pour les Missions, des manuels pour les écoles et des ouvrages techniques pour le gouvernement, et plusieurs périodiques à large rayonnement, que nous avons énumérés plus haut.

L'*imprimerie Nazareth* à Hong-Kong est devenue la plus importante des imprimeries catholiques d'Extrême-Orient depuis la suppression de celles de Shanghaï et de Pékin. Elle fut fondée en 1884 par les Missions-Etrangères de Paris. Le personnel comprend dix missionnaires français et une quarantaine d'ouvriers chinois. Elle imprime en dix-sept langues ; l'usage de la linotypie n'étant pas possible pour le chinois et le japonais, toutes les compositions en ces langues doivent être faites à la main.

Signalons aussi comme grande imprimerie catholique moderne celle de *Beyrouth* liée à l'Université Saint-Joseph des Pères Jésuites. Elle emploie 100 ouvriers et est équipée avec les derniers perfectionnements de la technique moderne. Outre les éditions religieuses qui sont sa raison d'être, elle imprime des ouvrages scolaires, littéraires et scientifiques. C'est de ses presses que sort le dictionnaire illustré de l'arabe classique *Al-Mounged*, qui équivaut pour le monde arabe à notre Larousse. Pour équilibrer son budget, elle accepte aussi des travaux divers, c'est ainsi que depuis une quinzaine d'années elle fournit les timbres-poste de Syrie, Liban et Jordanie.

Au Basutoland, la *Mazenod printing press*, des Oblats de Marie-Immaculée, équipée entièrement à neuf après un incendie qui la détruisit en 1946. Elle imprime l'hebdomadaire *Moeletsi oa Basotho*, qui s'adresse aux 200 000 catholiques de ce pays.

L'œuvre des presses missionnaires.

Mais la plus belle réalisation dans ce domaine est sans contredit celle de l'œuvre des presses missionnaires, née du besoin intensément ressenti de coordonner des efforts jusqu'alors trop dispersés et d'adopter des méthodes et des procédés parfaitement adaptés au but poursuivi. Selon l'expression employée dans un discours prononcé par M. Cribier, lors de l'assemblée générale de l'Institut de presse missionnaire du 17 mai 1951 (1), « l'imprimerie, l'édition, la presse, l'information, la propagande, la publicité sont des métiers réels qui ne s'improvisent pas, mais qui ont leurs lois précises, éprouvées, codifiées. La bonne volonté, la débrouillardise ne peuvent remplacer les connaissances professionnelles et l'expérience technique ».

C'est en 1932 que les premiers jalons de l'œuvre furent posés, un questionnaire fut envoyé à tous les vicaires apostoliques de l'Afrique occidentale française pour leur demander ce qu'ils penseraient d'une œuvre spécialisée dans « la presse au service des Missions ». C'est à la suite de leurs réponses favorables que naquit d'abord l'œuvre des presses missionnaires qui entra bien vite dans la voie des réalisations pratiques. Interrompue pendant la guerre, l'œuvre reprit à la Libération ses publications d'ouvrages en toute langue, dont la liste s'allonge constamment (2).

L'organisation des services techniques et administratifs de l'œuvre des presses missionnaires fut, dès les débuts, confiée à l'œuvre de Saint-Paul, groupement religieux fondé le 8 décembre 1873 à Fribourg, en Suisse, par le chanoine Schorderet, pour répandre par la presse la foi catholique à travers le monde. Aujourd'hui, 200 religieuses, en blouse de travail, 100 techniciens et ouvriers poursuivent ce but par leurs efforts coordonnés, dans quatre grandes imprimeries et quatre librairies, à Fribourg, Paris, Bar-le-Duc, Issy-les-Moulineaux, Yaoundé et Lisieux. C'est spécialement la maison d'Issy-les-Moulineaux qui centralise les divers services de l'œuvre des presses missionnaires. Là,

---

(1) C'est à ce discours, publié dans le numéro du troisième trimestre 1951 des *Presses Missionnaires* que nous empruntons la presque totalité de notre documentation.

(2) Voici la liste qu'en donnait M. Cribier : *Syllabaires*, Grill, premier et deuxième livret ; *Livre de lecture*, Grill C. P. et C. E. ; *Cours de langue française*, Macaire, quatre volumes ; *Livre de lecture*, Macaire, deux volumes ; *Le calcul au C. P. 1, au C. P. 2 et au C. E. 1 ; La dictée au certificat d'études ; Syllabaire des écoles catholiques ; Premier livre des sciences des écoles africaines ; Zoologie africaine ; Agriculture ; Sciences naturelles et Hygiène ; Histoire et Géographie de l'A. E. F. ; Histoire de l'A. O. F. ; Géographie de l'A. O. F. ; Guide médical africain ; Syllabaire français et premier livre de lecture française*, du P. Dubois (Madagascar) ; *Kpélé Kalan wo* (catéchisme Nzérékoré) ; *Catéchisme* (Mandyakuy) ; *Bamana Katessis* (Bamako) ; *Wuro Shogo* (Bobo-Dioulasso), catéchisme ; *Kalan wele wo* (livre de prières Nzérékoré) ; *Boré Lélé, Boré Faroro* (livre de prières, Mandyakuy) ; *Donkili Senou* (livre de prières, Bamako) ; *Boky Fivahana* (livre de prières, malgache) ; *Syllabaire*, Ewé (Togo) ; *La Trypanosomiase humaine ; Précis d'hygiène ; Phraséologie et grammaire ; Catéchisme du vicariat apostolique de Bobo-Dioulasso ; Pusgho la Yil Sébré* (Ouagadougou) ; *Ezango zi Chrétien* (Port-Gentil) ; *Catéchisme kinande ; Evangile en Bobo-Oulée ; Catéchisme Kiha* (Congo belge) ; *Livre de prières* en asante (Gold Coast) : *Milan mi Bibel* (Yaoundé) ; *Histoire sainte* en langue douala ; *Dzifomo* (Togo) ; *Evangile Nouna ; Delillou ni Donkillou* (Bamako) ; *Constitutions des Sœurs de Bamako ; Muc-Luc* (Viet-Nam) ; *Dictionnaire Bisa ; Tetataro ni katorika* (îles Gilbert) ; *Alimi ma Nzanie* (Libreville) ; *Dictionnaire Sango ; Petit catéchisme Kroumane ; Iat Gung Yesu* (langue srê) ; *Buku la Mapemphero* (Nyasaland) ; *Catéchisme Lari* (Brazzaville) ; *Fainara-Marika* (arithmétique malgache) ; *Lourdes* (en lingala) ; *Jeanne d'Arc* (en lingala).

une installation puissante et adaptée se tient, à longueur d'année, à la disposition des missionnaires pour imprimer, en toutes langues, quels que soient les signes graphiques, les divers ouvrages dont ils ont besoin.

Pour affermir cette œuvre et étendre ses bienfaits aussi largement que possible, fut constitué, le 26 janvier 1950, sur l'instigation de Mgr Chappoulie, l'Institut de presse missionnaire qui se proposait les buts suivants : étudier tout ce qui concerne la presse dans les Missions ; créer un vaste échange de vues entre tous ceux qui travaillent pour elle ou s'y intéressent ; faire bénéficier les uns et les autres de leur expérience mutuelle ; mettre à leur disposition les ressources techniques indispensables ; documenter les entreprises de presse missionnaire ; les aider à se procurer le matériel dont elles ont besoin ; favoriser l'édition et la diffusion des imprimés en toutes langues : catéchismes, Evangiles, livres de prières, manuels, classiques, bulletins, tracts, affiches, images, etc.

La présidence du Conseil de l'Institut des presses missionnaires est confiée à Mgr Bertin et la vice-présidence à Mgr Maury ; Mgr Chappoulie, ancien président, ayant démissionné après sa nomination à l'évêché d'Angers, reste président d'honneur.

L'Institut a pour organe officiel le journal *Les Presses Missionnaires,* tiré chaque trimestre à 8 000 exemplaires.

Ce journal imprimait en tête de son numéro du premier trimestre de 1951 cette phrase : « Si saint Paul et saint François-Xavier avaient eu la presse à leur disposition, ils n'auraient pas manqué de s'en servir... » On ne peut exprimer d'une façon plus saisissante le sens de la presse missionnaire ; Dieu a mis entre les mains de l'homme moderne de puissants moyens matériels pour diffuser sa pensée, il ne faut pas que les catholiques les négligent et **se laissent dans ce domaine submerger par des forces qui s'opposent à leur foi.**

La conjoncture intellectuelle

Le monde moderne passe par une crise qui se situe d'abord au plan de la pensée. Les doctrines positivistes du siècle dernier sont, dans l'ensemble, épuisées. Mise à part la forte position du logicisme mathématique de Bertrand Russell qui domine encore, sinon le monde anglo-saxon, du moins l'Angleterre, les philosophes contemporains ont restitué à la philosophie, sous des masques divers, le mystère de l'être et de l'existence. Mais qu'ils s'orientent vers les pensées existentialistes ou vers l'interprétation marxiste du mouvement de l'histoire, les philosophes athées ne peuvent plus faire abstraction de la pensée chrétienne qui s'est faite, durant les dernières décades, puissamment constructrice. Les trois études qui suivent montreront l'attraction qu'exerce aujourd'hui le catholicisme sur les esprits impartiaux, tant dans le domaine scientifique que dans celui de la philosophie (1).

I. — Le thomisme dans le monde moderne

Nous empruntons au philosophe portugais Antonio Judice (Novidades, 13. 1. 1952) *cet exposé de la situation privilégiée du thomisme devant la pensée moderne.*

Actualité du thomisme.

L'actualité du thomisme est particulièrement claire en cette époque où il y a une division profonde des esprits qui doit, en définitive, être considérée comme le résultat de la désagrégation de la philosophie de saint Thomas à partir de la fin du moyen âge et tout au long de l'âge moderne.

La réalité n'est pas simple et son étude complète exige une affirmation de thèses apparemment antinomiques qui se conditionnent et s'équilibrent mutuellement. La division actuelle des esprits résulte d'une préférence excessive ou exclusive pour l'une ou plusieurs de ces thèses. Il y eut deux moments déjà, dans l'histoire de la civilisation occidentale, où il fut possible d'établir une synthèse équilibrée de toutes ces thèses antinomiques qui, alors, séparaient les esprits ; deux hommes, parmi les plus grands que l'humanité a produits, furent les artisans de ces synthèses unifiées : Aristote et saint Thomas d'Aquin.

Notre époque présente de semblables caractéristiques ; en elle aussi certaines positions unilatérales, des vérités qu'enfle une vision exclusiviste et déséquilibrée, se disputent le domaine des esprits. Et il n'est pas dit que ce problème de synthèse n'a d'importance que simplement théorique ou philosophique...

Antinomies philosophiques.

Les antinomies fondamentales de la philosophie, c'est-à-dire les points dont la solution, si elle est conduite dès le début sans l'équilibre nécessaire, aboutit à des conclusions étrangères au sens commun et à une irréductible division des esprits, génératrice de luttes idéologiques et de discordes politico-sociales, sont les suivantes :

1° antinomie de l'unité et de la multiplicité des êtres. La position de saint Thomas se caractérise par l'acceptation du principe d'identité comme valide logiquement et ontologiquement, par la distinction entre l'acte et la puissance, juste synthèse de l'être et du non être, et entre la substance et ses accidents. A partir de ces principes se fait la démonstration rigoureuse de l'existence de Dieu et l'évolution se concilie avec la permanence. J'estime que surmonter correctement cette antinomie, selon la position thomiste, dans la pensée et la pratique des questions politico-sociales modernes est une condition nécessaire d'une lutte anticommuniste cohérente ;

2° antinomie de l'esprit et de la matière. Saint Thomas établit un juste équilibre de l'esprit et de la matière dans la connaissance, s'écartant également de l'idéalisme subjectif, de l'intuitionnisme, toujours plus ou moins liés au protestantisme en religion et à l'individualisme libéral en politique,

(1) Les deux derniers textes sont empruntés à deux témoignages de conversion parus dans le livre suivant : *Traqués par Dieu,* Bonne Presse, 1952.

de l'idéalisme objectif (Hegel), base des régimes politico-sociaux de nature fasciste et du matérialisme qui, sous sa forme dialectique, justifie la politique communiste ;

3° antinomie de l'intelligence et de la volonté dans l'acte libre. La position de saint Tomas domine les deux erreurs opposées du volontarisme qui est fondamental dans le libéralisme et dans l'anarchisme, et du nécessitarisme, produit d'un intellectualisme excessif, défendu par Hegel et par le marxisme qui, en pratique, justifie la politique totalitaire du fasciste ou du communisme. La position de saint Thomas s'élève au-dessus de l'anarchie et de la tyrannie ;

4° antinomie du nominalisme (ou conceptualisme) et du réalisme outrancier. Le nominalisme, plus ou moins associé au conceptualisme, qui considère l'idée générale comme un simple mot applicable aux éléments d'un mélange, donne un primat excessif aux individus et accompagne l'individualisme politique et économique. Le réalisme exagéré est à la base de l'idéalisme objectif (fascisme) et, par inversion, du matérialisme dialectique (communisme). Le réalisme modéré de saint Thomas, qui est un des fondements de la politique chrétienne de l'avenir, fait la syntèse de ces deux positions extrêmes ;

5° antinomie de l'essence et de l'existence. La prédominance excessive des essences caractérise le rationalisme, le mathématisme philosophique inauguré par Descartes, alors que la considération exclusive des existences conduit, dans l'existentialisme contemporain, aux plus étranges conséquences. De nouveau, l'excès en un sens produit, par réaction, un excès dans le sens contraire.

Harmonie du thomisme.

C'est enfin la négation du thomisme, amalgame de contradictions produit surtout par Descartes, qui, à un degré plus ou moins grand, cultive les antinomies que saint Thomas domine. Le développement exclusif, monstrueux, de chacune des thèses antinomiques a produit le développement exclusif, monstrueux, des thèses opposées. Notre époque est une époque de synthèse, puisque tout indique que ces antinomies y atteignent leur acuité maxima, et, circonstance grave, le marxisme essaye de réaliser cette synthèse d'une manière contradictoire, monstrueuse, sous la forme d'un nouveau cartésianisme de notre siècle. Même dans les mathématiques, particulièrement dans les antinomies de la théorie des mélanges, l'état actuel des problèmes exige une synthèse. Je suis convaincu que le réalisme modéré de saint Thomas permet de l'obtenir ; mais, déjà, le marxisme avance...

Les catholiques et tous les hommes de bonne volonté, croyants ou non, qui désirent pour l'humanité un avenir progressiste et harmonieux doivent toujours avoir présent à l'esprit que seulement dans le thomisme se rencontre la solution de ces contradictions fondamentales, responsables en dernier lieu des cataclysmes auxquels l'humanité est périodiquement sujette. Le thomisme peut s'imposer aux esprits de tous les hommes, croyants ou non, parce qu'il n'utilise pas la foi comme fondement de ses conclusions, mais qu'il se construit seulement avec la lumière naturelle de la raison. De ce point de vue, la tâche des catholiques consiste précisément à montrer cela, par une large diffusion de ses principes fondamentaux.

Me trouvant au Centre d'études scolastiques, je me suis hasardé à suggérer que ses membres se distribuent la charge de faire des exposés, dans chacun desquels se montrerait clairement la solution thomiste des antinomies précédentes et les mauvaises conséquences politiques, sociales, économiques et artistiques même qui résultent du développement excessif de chacune de ces thèses antinomiques. Une grande érudition n'est pas nécessaire ni une étude exhaustive des problèmes. Fixer les aspects fondamentaux suffirait pour l'instant.

Si, à propos des problèmes concrets de l'âge moderne, les hommes avaient essayé de briser provisoirement et par la pensée de telles antinomies jusqu'à ce qu'ils en trouvent une solution équilibrée à réaliser dans la pratique, ils n'auraient pas été obligés de les vivre et de les subir de nos jours dans leur chair et leur sang.

Notre époque contribue à la synthèse future, car je suis convaincu de la vérité, quoique conditionnée, de la loi de développement et, en particulier, de la dialectique hégélienne : la société chrétienne doit se reconstruire à un plan supérieur à celui du moyen âge. Mais, souvenons-nous, à l'heure où renaissent les études scolastiques, que la désagrégation de la scolastique fut rendue possible en partie par les successeurs de saint Thomas. Descartes n'a pas tout inventé. Faisons donc notre profit de l'expérience et ne nous séparons pas à l'avenir...

Saint Thomas fut l'homme qui, toute sa vie, domina les antinomies apparentes résultant de points de vue unilatéraux. N'est-il pas le maître par excellence de notre époque, dont la profonde désorientation intellectuelle et la malheureuse division des esprits proviennent d'une estime excessive, déséquilibrée, pour quelques thèses de ces antinomies ? Je pense que oui, que seulement en lui nous trouverons l'exemple, le stimulant et la doctrine fondamentale nécessaire pour la solution des antinomies de notre temps, parce que, ne l'oublions jamais, saint Thomas concilia l'évolution avec la permanence, qu'il fut matérialiste tout en étant idéaliste, existentialiste sans déprécier les essences, intellectualiste sans tomber dans les excès de l'intelligence. Lui seul peut donner l'unité spirituelle aux générations actuelles, déchirées par les sollicitations opposées de thèses déséquilibrées résultant d'une vision unilatérale des problèmes. Mais, et ne l'oublions jamais non plus, si cela fut possible à un homme, ce ne fut pas par hasard : il était docile à l'action de la grâce, fils humble et confiant de Dieu qui apprenait les vérités les plus profondes dans la méditation du Crucifix. C'est dans la même mesure que nous pouvons le suivre intérieurement : l'Eglise continue à être la grande dispensatrice de la grâce divine. Réfugions-nous à son ombre, sollicitons-la pour que la grâce puisse aussi agir librement en nous, sans les résistances de l'amour-propre et de la concupiscence...

II. — Un philosophe devant la foi

M. Michel Frédéric Sciacca, né en 1908, *est professeur à l'Université de Gênes. Les réflexions qui suivent font toucher du doigt la crise de la pensée moderne.*

Foi et raison.

... Il n'est pas de foi sans raison : un fondement rationnel lui est nécessaire. Mais il est tout aussi vrai que la raison peut être un danger mortel pour la foi, surtout pour le philosophe. A chaque

instant, il est toujours sur le point de commettre le « péché de la raison », c'est-à-dire de refuser tout ce qui dépasse les limites de la connaissance naturelle ou rationnelle. C'est le péché d'orgueil, le *peccatum originans*, celui d'où viennent tous les autres. C'est nier Dieu, le surnaturel, la Révélation : le christianisme en tant que tel. Cette tentation nous guette constamment sous les ornements académiques de tout philosophe — et on peut dire qu'elle sommeille dans la tête de tous les hommes. Elle est masquée sous un préjugé spécieux : admettre Dieu et une vérité supérieure à la raison, c'est nier l'autonomie de la raison humaine et la liberté de la volonté. Moi aussi je pensais ainsi avant ma conversion, comme tous ceux qui se disent sans préjugés, « esprits forts », « libres penseurs ».

Forts en quoi ? Libres de quoi ? Ces questions, ce n'est pas seulement l'Evangile qui m'invita à me les poser, mais aussi saint Augustin, Pascal et Rosmini. Dès lors qu'elles étaient posées, je ne pouvais me dispenser de leur donner une réponse. Ces esprits ne sont pas « forts » parce que, pour employer une expression très efficace de Pascal, celui qui fait le « courageux » avec Dieu n'est pas fort : il n'est pas d'homme plus faible que celui qui met toute sa force dans ses seules forces. Il se retire en lui et au-dessus de lui, non par courage, mais par peur : l'athée ne croit pas en Dieu, non point parce qu'il est convaincu que Dieu n'existe pas, mais parce qu'il craint de se convaincre du contraire. Ces penseurs ne sont pas « libres », car celui qui se fait l'esclave d'une liberté qui n'est qu'arbitraire et orgueil, c'est-à-dire de ce qui est la négation de la liberté elle-même et de toute liberté, n'est pas libre. Je compris alors une chose : l'acte par lequel la raison reconnaît qu'il y a un savoir qui la dépasse, d'ordre différent, mais qui ne contredit pas la raison même, est un acte rationnel, de même que la « reconnaissance » est un acte moral. Cela n'a l'air de rien, mais avant de s'en rendre compte il faut dompter le péché de la raison et se libérer du préjugé qu'admettre Dieu c'est à peu près nier l'homme. C'est tout à fait le contraire : nier Dieu, c'est nier l'homme, justement dans cette autonomie et cette liberté qui tiennent tant à cœur au rationalisme absolu. Seule avec elle-même, la raison finit par perdre également cette vérité dont elle est naturellement capable. Dire qu'elle se crée toute seule, c'est-à-dire qu'elle est le principe d'elle-même, c'est comme si on disait que le contingent est nécessaire. En effet, l'autonomie de l'athéisme est que la raison se considère elle-même essentiellement absolue. Mais une raison qui se croit absolue ne raisonne pas, elle « déraisonne », elle sort de son ordre et se déforme de façon « anormale ». Donc, l'affirmation qu'il y a une vérité « suprarationnelle » n'est pas « irrationnelle », mais il est irrationnel de nier cette vérité, comme il est rationnel de l'admettre. Seul celui qui est atteint d'orgueil psychologique peut soutenir le contraire, c'est-à-dire : la raison est absolue ; je suis un être raisonnable, donc ma pensée est absolue. Plus ou moins, celui qui divinise la raison se divinise lui-même et en est tout content. Et c'est ce qu'il appelle la défense de l'autonomie et de la liberté humaines ! Au contraire, la raison est autonome quand elle obéit à son ordre naturel qui lui dit que justement les vérités qui lui sont propres, c'est-à-dire celles de son ordre, exigent (démontrent) que Dieu existe et n'excluent pas la Révélation, car elles ne la contredisent point. Elles la trouvent au contraire parfaitement convenable à la raison même et réclamée par la profonde dialectique de la vie spirituelle, tout en restant un don gratuit. La foi — et elle seule — libère la liberté, parce qu'elle demande que la volonté agisse selon la foi par laquelle Dieu éclaire les esprits de ses créatures. Ce qui est considéré, aujourd'hui beaucoup moins qu'il y a vingt ans, comme la conquête définitive de la pensée moderne : « Dieu est mort », selon une expression stupide de Nietzsche, m'est apparu et m'apparaît encore aujourd'hui comme sa défaite parce que cela signifie la mort de l'homme. En effet, celui qui l'a écrite a supprimé l'homme et a imaginé la doctrine du surhomme...

Critique et dogmatique.

Que signifie « philosophe critique » et « pensée dogmatique » ? Critique signifie « jugement » (pour Kant), et juger veut dire définir et aussi marquer les limites. Donc, poser de façon critique le problème « philosophie » et les problèmes de la philosophie signifie définir l'objet lui-même et indiquer les limites de la valeur de compréhension de la recherche rationnelle, c'est-à-dire ne pas accepter *a priori* ou de façon dogmatique un savoir qui n'aurait pas été contrôlé par la raison et ne pas accepter non plus la raison même comme un pouvoir tout puissant et infaillible. Mais s'il en est ainsi, quel philosophe catholique n'a pas été « critique » ? Et s'il n'est pas arrivé aux mêmes conclusions que Kant, c'est parce qu'il a vraiment été critique et non dogmatique comme Kant et d'autres philosophes dits critiques. En effet, si critique veut dire que la raison exclut *a priori* une vérité révélée, et par conséquent dogmatique, parce que la vérité est seule humaine et rationnelle, alors on n'est plus critique mais on va contre l'essence même de la critique qui conseille de ne rien admettre ou exclure *a priori* ou dogmatiquement. C'est là un « préjugé » et non un « jugement » ; mais la critique est un « jugement » ; donc ce « préjugé » est la négation de la critique même. Oui, la pensée catholique parle de vérité dogmatique, mais : 1° elle ne s'en sert pas pour fonder sur elle la démonstration des vérités rationnelles ou philosophiques ; 2° elle la reconnaît parce qu'elle n'est pas contraire à la raison. Elle l'admet donc, par foi d'abord, mais aussi parce que la raison « juge » qu'elle lui convient et ne lui répugne pas. Elle se montre donc « critique ». Celui qu'on appelle au contraire le philosophe critique ne juge pas et ne « préjuge » pas — il est donc « acritique » — en niant tout d'abord cette vérité, c'est-à-dire il part d'un fondement dogmatique qu'aucune critique de la raison n'a autorisé. La pensée moderne antichrétienne (empirisme et rationalisme, criticisme, idéalisme transcendantal et leurs dérivés) n'existe pas ainsi par un légitime usage de la critique, mais par un de ses emplois bâtards, non par critique, mais par « défaut » de critique, parce qu'elle a perdu le sens de la « profondeur de l'homme », de l'intériorité authentique (qui est, selon saint Augustin, la présence de la vérité objective), parce que, devant les profondeurs métaphysiques de l'être humain, cette pensée est superficielle, même si pour d'autres motifs quelques autres de ses représentants se trouvent être de grands philosophes...

Catholicisme et pensée moderne.

Tout ce que nous sommes en train de dire fait tomber un autre préjugé : être catholique si l'on est philosophe signifie renier la pensée moderne

C'est exactement le contraire : cela veut dire en pénétrer profondément les exigences, « l'adopter » de façon critique et résoudre les problèmes qu'elle pose, et qu'elle est incapable de poser à fond, dans les vérités fondamentales de la métaphysique classique dans le courant double, mais non divergent, du platonico-augustinisme et de l'aristotélico-thomitisque.

C'est pourquoi je reconnais à Rosmini une immense importance dans le développement de la pensée philosophique et humaine : il a pris de front la pensée moderne et surtout la « critique » de Kant et a fait surgir de ses exigences l'objectivité et le réalisme de la vérité. C'est pourquoi je dois à Rosmini de m'être libéré de Kant et de l'idéalisme transcendantal tout en continuant à penser en moderne et même en tout ce qu'il y a de plus moderne. Le problème est là : la pensée est-elle « développement » ou « découverte » ? Est-elle « posée » ou « créée » par l'homme ou présente en l'homme même ? Les paralogismes de l'idéalisme de l'immanence sont connus : « la pensée humaine est l'exigence de l'absolu, donc elle est absolue » ; la pensée est réceptrice de vérité, donc elle constitue cette vérité. Non : *a*) justement parce que la pensée est l'exigence de l'absolu, elle n'est pas absolue, mais elle contient assez de force naturelle pour démontrer l'existence de l'absolu lui-même qui la surpasse et la crée ; *b*) justement parce que la pensée est « perceptive » de la vérité mais n'en est pas « constitutive », c'est la vérité qui fait la pensée et non le contraire. Donc, la vérité est « donnée » à la pensée afin qu'elle soit la pensée. Et c'est là la critique authentique, celle qui découvre la dignité de l'homme dans le fait qu'il participe à la vérité et qu'il y participe par le don naturel de Dieu et parce que Dieu a voulu élever au-dessus de toute autre la créature spirituelle.

Et ainsi nous sommes venus par une autre voie à confirmer le point de départ de ces quelques pages : la Révélation ne nie pas l'autonomie de la raison et la liberté de la volonté. Mais pour arriver à cette conclusion, il est nécessaire de triompher de l'orgueil, de ne pas commettre le péché de raison, ou de la philosophie, ou de la *scientia* qui « gonfle ». C'est là la victoire de l'homme d'esprit sur l'homme de passion.

Quelqu'un pourrait observer que je suis en train de faire de ma conversion une question purement intellectuelle, comme de la conversion en général et aussi du christianisme. Je répète que mon témoignage est celui d'un philosophe pour philosophes de bonne volonté. Et j'ajoute : les préjugés indiqués ci-dessus sont des « écueils » psychologiques très répandus parmi les non-philosophes et agissent inconsciemment sur une partie de ceux qui ne croient pas. Qu'il suffise de penser, par exemple, que pour les marxistes (et le marxisme est une doctrine de masse) la religion est « l'aliénation » à Dieu de ce qui concerne l'homme. Tout bien considéré, même si le marxisme a ses buts particuliers, les mêmes préjugés discutés ci-dessus sont soumis à cette affirmation. Je dis encore que c'est seulement en apparence que j'ai fait de la conversion et du christianisme une question intellectuelle ; en vérité, j'en ai fait une question « humaine » parce que la philosophie est la vie de l'esprit et que l'esprit est l'essence de l'homme. Et puis, sous ce revêtement intellectuel, il y a le programme central de la signification radicale et dernière de « l'humanité », de l'homme. On veut dire ici qu'une telle signification se trouve dans le dynamisme interne de l'esprit humain qui contient des éléments qui le portent vers Dieu. C'est seulement s'il approche de ce port que l'homme se connaît clairement lui-même et que prennent un sens la douleur et la mort, ces problèmes les plus humains, les plus près de nous, autour de la solution desquels gravite toute notre vie...

III. — Un savant devant la foi

Francesco Severi, né en 1879, *est professeur à l'Université de Rome. On rapprochera son témoignage du discours* Una Ora *du Saint-Père* (cf. *La D. C.*, t. XLVIII, n° 1110, col. 1537-1550).

Science et philosophie.

... La science n'a jamais été aussi profondément imprégnée de métaphysique que dans le siècle présent au cours duquel, selon certains philosophes et savants, elle s'en est entièrement libérée. Les néo-posivistes, eux, découvrent que le positivisme historique lui-même était métaphysique quand il parlait des faits et des lois immuables qui le règlent.

Le néo-empirisme et le néo-positivisme, fondés sur la structure logico-déductive des matématiques et sur le principe d'observation précise de la physique moderne, affirment — et je cite presque textuellement les paroles d'un fort et sincère partisan des vues nouvelles, Nicolas Abbagnano — que les mathématiques ne se posent plus, parce qu'elles ne peuvent plus se la poser, la question du vrai ou du faux, mais qu'elles se définissent d'elles-mêmes comme une possibilité de constructions logiques, conventionnelles, indépendantes des lois de la raison, et que la physique à son tour renonce à décrire la genèse et le développement des phénomènes ; elle ne fait qu'observer et calculer afin de prévoir les résultats probables des observations futures. La physique, en somme, ignore s'il y a ou non un monde extérieur. Ce que peut être la matière ou l'énergie ne l'intéresse pas. La science classique parlait d'évidence et de nécessité ; celle de nos jours, elle, parle de conventions et de probabilités.

Il en résulte que la science se réduit à un ensemble de rapports syntaxiques du langage, déterminés et dirigés par des conventions initiales, à tel point que la philosophie de la connaissance devient une simple philosophie du langage.

Tout cela n'est pas aussi paradoxal qu'il peut le sembler la première fois qu'on en entend parler, mais contient, au contraire, une part de vérité qui cependant, à un moment déterminé, se referme sur elle-même, écartant de propos délibérés, comme dépourvus de sens, les problèmes les plus vitaux et vraiment éclatants qui sollicitent l'esprit au-dessus des constructions purement logiques ou purement expérimentales. L'analyse approfondie des affirmations que j'ai rapportées m'a amené aux conclusions suivantes :

Il est vrai que la structure logique des mathématiques est à la fois hypothétique et déductive ou que ses postulats peuvent être considérés comme des définitions implicites de ses idées premières, mais les hypothèses, ou conventions, ou définitions fondamentales, les antécédents, comme les appellent les néo-positivistes, doivent en dernière analyse satisfaire à un principe de non-contradiction qui puisse être admis aussi par n'importe laquelle des nouvelles logiques créées ou à créer. En défini-

tive, pour satisfaire à une telle condition obligatoire, après s'être renvoyé la balle d'un système de logique à l'autre, on finit par tomber sur la réalité extérieure ou sensorielle que l'on avait voulu éviter, en supposant ce postulat des postulats que le réel n'est pas contradictoire. Cela exige en outre que, dans n'importe quel système de conventions logiques ou mathématiques, les processus déductifs soient compris par notre cerveau tel qu'il est organisé ou bien par la logique classique commune à tous les mortels et qui a toujours constitué la trame du bon sens.

Mais il y a plus : les concepts, les principes fondamentaux, les démonstrations des mathématiques, celles mêmes du calcul infinitésimal, même si elles s'adaptent à une idée de l'infini que les mathématiciens formulent pour leur propre usage en termes de rapports logiques, supposent presque tous en réalité un infini métaphysique, en vertu duquel seulement la pensée acquiert une certitude intuitive et immédiate dont l'intervention secrète se retrouve jusque dans les démonstrations les plus élémentaires. Celles-ci se rapportent en effet à un seul type de pensée, tandis que l'on veut donner une valeur universelle aux vérités qui s'enchaînent...

Physique et absolu.

D'autres conclusions auxquelles je suis arrivé dans l'examen indiqué ci-dessus se rapportent au caractère métaphysique du principe d'observation conceptuelle et des explications probabilistico-statistiques qui dominent la physique d'aujourd'hui et qui sont à la base du néo-positivisme. Pour qui sait bien observer, les origines de ces directives se retrouvent au contraire dans le principe leibnitzien de la raison suffisante, éminemment métaphysique.

D'autre part, le principe d'indétermination de Heisenberg qui, depuis 1925, constitue le leitmotiv de la physique atomique et nucléaire et qui fut le dernier coup de pioche donné à l'édifice très ébranlé du déterminisme matérialiste et la cause principale de l'adoption du point de vue probabilistico-statistique, n'a nullement relégué la causalité au grenier : elle est encore vivante, quoi qu'en disent certains philosophes et elle reste la condition préalable et vitale de toute science. Je crois avoir démontré à ce propos, dans une communication du dernier Congrès international de philosophie en 1946 et dans un article de *Scientia*, que l'indéterminisme est une conséquence fatale de notre façon de comprendre et d'expérimenter, en séparant l'espace du temps qui sont au contraire toujours unis dans la pensée et dans les sensations humaines.

La même séparation est celle qui rend imprécis et parfois indistincts les concepts de matière et d'énergie, tandis que, avec un esprit critique très aiguisé, l'on peut retrouver les caractères de la substance d'Aristote dans la matière d'un corps au repos.

Et que dire de la relativité ? Serait-elle la dernière bataille victorieuse contre l'Absolu ? Bien au contraire !

La théorie analyse parfaitement, de façon inattaquable, les idées d'espace, de temps, de gravitation, d'énergie, dans leurs interdépendances ; mais une fois établie la relativité du temps comme de l'espace, c'est-à-dire la dépendance de l'observation de la simultanéité ou de la cospatialité de deux événements, on débouche dans un absolu qui est la rapidité de la lumière, qui, dans l'espace-temps ou chronotope, vide de matière pondérable, a la même valeur pour tous les observateurs quelles que soient leurs conditions de mouvement réciproques. Elle est, en somme, l'Absolu du premier jour de la création.

Un autre absolu est constitué par ce qu'on appelle l'accélération de la gravitation qui complète le chronotope et donne des bases physiques à sa définition et à la variation concomitante de ses lois ; un absolu qui pose scientifiquement la notion d'univers et de monde extérieur, si bien que l'affirmation toute récente d'Abbagnano ne me semble pas justifiée. Selon lui, toutes les sciences ignorent ce que peut être le monde extérieur et ne sont pas intéressées à le définir ni à se poser les problèmes qui y sont relatifs.

Donc, à force « d'anatomiser » le savoir pour en extraire tout le contenu non positiviste, on en arrive à cette peu réconfortante conclusion : « la science universelle n'est qu'une analyse du langage » dont les règles ne servent qu'à rendre possible et à assurer l'expression de la pensée. De plus, les principes d'identité, de contradiction, du tiers exclu, hors de la métaphysique des choses et des qualités, n'ont pas de sens et sont privés de quelque utilité que ce soit et de tout pouvoir discriminant.

A force de rechercher le relatif, on redécouvre donc encore l'absolu qui perce à nouveau, vengeur de la Vérité pure et simple.

De la science à l'adoration.

L'esprit humain peut-il s'apaiser en face de conclusions qui réduisent la pensée à un formalisme sans aucun contenu substantiel, qui réduisent également la recherche physique à la détermination des rapports de probabilités privés de toute lueur de certitude, qui entraînent les sciences de l'esprit à de « fantaisistes vagabondages » et ramènent le monde extérieur au simple rapport des problèmes scientifiques vis-à-vis de l'homme qui, en tant que partie intégrante de ce monde extérieur à lui-même, ne peut le juger en fait ?...

J'essaye de penser et de repenser à l'ordre merveilleux de l'univers, à l'immense agglomérat des étoiles et des nébuleuses dont les rayons se transmettent parfois de l'une à l'autre en des centaines de milliers d'années, bien que la lumière se propage à la vitesse fantastique de 300 000 kilomètres à la seconde. J'essaye de me rendre compte de la façon dont peuvent s'allumer de nouveaux astres dans le firmament, contrevenant peut-être ainsi aux lois de l'entropie qui tend à l'épuisement énergétique, et je me résigne à conclure qu'il faut absolument admirer ce mystère et ne pas essayer de le comprendre à fond.

Est-il vraisemblable, me dis-je, que cette même possibilité de me poser le problème de l'infini et de l'éternel ne soit pas l'indice de l'empreinte divine dans la petite créature qui, atome négligeable de la création, est capable de rassembler dans son propre esprit, en un éclair d'intuition, l'immense grandeur, la multiplicité et l'unité de l'univers ?...

— *Création et procréation : métaphysique, théologie et mystique du couple humain*, par ALBERT FRANK-DUQUESNE. Editions de Minuit, 1951, 272 pages.

Ouvrage où l'excellent côtoie le moins bon, voire le vulgaire. On ne le conseillera pas soi-même sans l'avoir lu, pour être à même de répondre aux questions qu'il soulèvera chez le lecteur qui n'est spécialisé ni dans la théologie, ni dans l'exégèse biblique, ni dans l'anthropologie.

La XII[e] Semaine sociale d'Espagne

Le travail ne doit pas faire perdre le sens personnel, social de la vie humaine

La XII[e] Semaine sociale d'Espagne s'est tenue cette année à Saragosse du 21 au 27 avril avec pour thème général : le travail.

Lettre de Mgr Montini à Mgr Menéndez-Reigada, évêque de Cordoue (1)

Du Vatican, 18 avril 1952.

EXCELLENCE RÉVÉRENDISSIME,

L'auguste Pontife a été particulièrement heureux de recevoir la lettre de votre Excellence sur l'organisation de la XII[e] Semaine sociale d'Espagne qui va avoir lieu à Saragosse et dont le thème général est « le travail ».

Le programme de la Semaine présente une vision complète du problème du travail dans ses diverses questions fondamentales et, étant donnée la compétence reconnue des personnes qui doivent y prendre part, il en résultera, comme les fois précédentes, un ensemble d'exposés extrêmement profitables.

S'adressant le 4 juillet 1951 aux membres du Congrès international sur les problèmes de la vie rurale, le Saint-Père disait qu'un des maux que l'on doit le plus déplorer dans le domaine du travail, c'est qu'il a perdu « son âme », c'est-à-dire le sens personnel et social de la vie humaine. Opprimé par un ensemble d'organisations, le travail a converti l'homme en un engrenage de cet organisme, et la technique en série a nui à l'aspect personnel. Les diverses études de cette Semaine vont examiner ces deux propriétés du travail pour établir sur elles les bases d'un ordre social sain et fort, remédiant par là à ce grand malheur de vouloir l'appuyer seulement sur la technique et l'économie, alors que le fondement de son unité est « le caractère commun des hommes en raison de leur nature de fils de Dieu par la grâce de l'adoption divine » (S. S. Pie XII à l'Union des chefs d'entreprise, 31. 1. 1952).

A cause de ce qu'il a de personnel, le travail exige que l'on tienne compte de la santé physique et de l'intégrité morale de l'ouvrier ; il réclame un juste salaire comme moyen de subvenir aux besoins de celui-ci ; étant l'expression de la personne humaine, il demande que l'on traite l'ouvrier avec la dignité qui convient à un membre de la communauté humaine ; en tant que c'est un devoir, il faut chercher le moyen qui permettra à tous de l'accomplir et de ne pas manquer de travail. Sous son aspect économique et social, le travail tend à une production suffisante de biens ; il doit procurer l'harmonie entre le capital et la main-d'œuvre, créer une juste relation avec l'entreprise, établir un ordre normal entre les divers emplois et professions.

Dans ces dernières décades, des progrès notables ont été réalisés — et on en rencontre de nombreux exemples en Espagne — en ce qui concerne l'estime et la dignité du travail, progrès qui ont annobli l'ouvrier et l'ont aidé, tant comme individu que comme membre de la société.

Mais dans ce chemin vers le but, il y a des erreurs qui ne manquent pas d'être de sérieux obstacles. L'une d'elles est la séparation de l'économie et de la morale. L'économie, affirme-t-on, a ses lois, et, dans son domaine, on ne doit obéir qu'à celles-ci. Il en résulte qu'en économie on ne connaît pas d'autres fins ni limites que l'utilité propre, bien qu'elle soit cause d'injustices pour le travailleur, de concurrence effrénée et de luttes de classe. Il ne fait pas de doute que les lois économiques doivent s'appliquer, mais elles doivent s'appliquer dans l'ambiance de l'ordre moral. Le monde économique est une création de l'homme, et celui-ci doit chercher l'utile dans les limites du juste, cherchant à réaliser son intérêt propre en relation et harmonie avec les exigences du bien commun.

Une autre erreur, non moins funeste, est de croire que la justice exige l'élimination totale des différences entre les hommes, assignant à l'Etat la mission de niveler complètement la vie économique jusqu'à l'extinction de toute initiative personnelle, afin de réaliser entre les hommes une égalité illusoire. Cependant, l'exigence la plus profonde de la justice est de reconnaître que l'homme est un être spirituel, libre, responsable et créé pour une fin surnaturelle, et, ainsi, ses actions doivent être conformes à son être qui exige un travail fait avec intelligence et responsabilité. A cause de cela, l'intervention de l'Etat en matière économique peut être plus ou moins grande, selon les circonstances ; mais, toujours informée par la justice, elle ne doit pas se proposer d'autre fin que le bien commun qui rend possibles ces activités de l'homme, étant donné que « l'économie ... n'est pas de sa nature une institution d'Etat, mais, au contraire, un produit vivant de la libre initiative des individus et de leurs groupements librement constitués » (S. S. Pie XII à l'Union internationale des associations patronales catholiques, 7 mai 1949).

Sa Sainteté, avec une particulière bienveillance pour les professeurs et semainistes, les exhorte à traiter ces problèmes avec hauteur de vue à la lumière de la doctrine sociale catholique, demandant au Seigneur qu'il les illumine pour que leurs travaux produisent des fruits excellents et abondants. Avec ses vœux paternels, il leur envoie de tout cœur la Bénédiction apostolique.

Je vous réitère l'assurance de ma considération la plus distinguée, baise votre anneau pastoral et reste de votre Excellence Révérendissime le dévoué serviteur.

J.-B. MONTINI, *substitut.*

Les sujets traités furent les suivants :

Concept et caractère du travail, par M. Sancho Izquierdo.

Structure de la population active espagnole, par M. Melon y Ruiz, chef du service démographique à l'Institut national de statistique.

(1) Mgr Menéndez-Reigada est président des Semaines sociales d'Espagne. — Cette lettre ainsi que le compte rendu de la Semaine sociale ont été publiés par la revue espagnole *Ecclesia* (3 mai 1952).

Le travail facteur de production. Exigences de la théorie économique, par Enrique Fuentes Quintana, professeur adjoint à l'Université centrale.

Organisation juridique du travail. Le contrat de travail et ses problèmes, par Luis de Diego Sampere, professeur à l'Université de Saragosse (chaire de législation du travail).

Le travail, fonction sociale. Les structures sociales en fonction du travail, par Juan A. Cremades Royo.

La rétribution du travail, par Federico Rodriguez y Rodriguez, avocat au Conseil d'Etat.

Liberté de travail et travail obligatoire, organisation et chômage, par Carlos de Inza, ingénieur.

Actionnariat ouvrier et participation aux bénéfices, par Fernando Guerrero, de l'Action sociale patronale de Madrid.

L'ouvrier dans le monde communiste : doctrines, distribution, législation, réalités sociales, par Guillermo Rovirosa, de l'Action ouvrière catholique masculine.

Les anormalités du travail : grève, sabotage, lock-out, par José Guallart L. de Goicoechea, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Saragosse.

L'ouvrier et le syndicat. Autres organisations professionnelles et leurs fonctions, par A. Manuel Campos Lafuente.

Le problème de la cogestion dans l'entreprise, expériences, par Braulio Alfageme, industriel.

Ce qu'a été et ce que doit être la politique sociale, par José Larraz, ancien ministre des Finances.

L'intervention de l'Etat dans le monde du travail, doctrine et faits, par le R. P. Montserrat, O. P.

Formes spéciales de travail : l'agriculture et le travail agricole, par Alejo Leal.

Le prolétariat et la société contemporaine : conséquences de la concentration industrielle, le faubourg, par Manuel Fraga Iribarne, professeur et secrétaire de l'Institut de culture hispanique.

Orientation professionnelle vers les diverses activités du travail, par Federico de la Lastra.

L'industrialisme et l'homme. Devant une nouvelle philosophie du travail, par José Solas Garcia.

Mgr Menéndez-Reigada, évêque de Cordoue, mis le point final à ces journées où, à divers points de vue, a été examinée la doctrine de l'Eglise sur le problème vital si essentiel qu'est celui du travail. Le prélat s'est arrêté à considérer le travail sous deux points de vue : le point de vue économique et celui, plus largement humain, qui embrasse une plus grande sphère d'activités ; le travail est une loi naturelle de notre développement le chemin nécessaire et unique de notre perfection. Quand il n'en est pas ainsi, c'est qu'il dévie en qualité ou quantité de sa voie naturelle.

Il exposa ce qui pourrait s'appeler une philosophie du travail. Il examina les procédés du capitalisme européen et ceux de l'industrialisme américain. Le premier continue à marcher par le chemin classique du capitalisme, s'efforçant de remédier à ses inconvénients par des remèdes partiels qui accélèrent plutôt sa marche vers un socialisme d'Etat. Par contre, l'industrialisme américain est plus radical pour rechercher un salaire vraiment juste et surabondant, un renforcement de la personnalité humaine, attendant que la société remplisse d'elle-même ses fonctions naturelles, réduisant par là extraordinairement la charge qui pèse sur les Etats européens. Il termina en recommandant les associations patronales vraiment catholiques.

LXVIe CONGRÈS NATIONAL de l'Union des œuvres catholiques de France

Ayant pour thème général « L'Eglise éducatrice des consciences par le sacrement de Pénitence », *le LXVIe Congrès de l'Union des œuvres se tint à Nancy du* 15 *au* 19 *avril dernier. Les thèmes des réunions générales furent les suivants :* 16 *avril,* Sociologie de la Pénitence (*Joseph Folliet*) *et* Théologie de la Pénitence (*abbé Sauvage*); 17 *avril,* Incidences psychologiques de la culpabilité (*R. P. Beirnaert, S. J.*) *et* Education des consciences (*chanoine Ligier*) ; 18 *avril,* Aspects communautaires du sacrement de Pénitence (*abbé Laurent*) *et* Direction spirituelle (*chanoine Renard*). *Les trois principaux « carrefours » furent consacrés respectivement à la confession des hommes, des femmes et des enfants.*

Nous donnons ci-après le texte du message adressé par Mgr Montini au nom du Saint-Père à Mgr Courbe, qui était associé à Mgr Lallier, évêque de Nancy et de Toul, dans la présidence du Congrès. Cette lettre sera suivie du texte des conclusions adoptées.

I. — Lettre du Saint-Père

SEGRETARIA DI SUA SANTITA — Dal Vaticano, 5 avril 195[?]

MONSEIGNEUR,

Les Congrès de l' « Union des œuvres » se sont acquis, dans les milieux catholiques intéressés aux problèmes de pastorale paroissiale, une large audience par la qualité même de leurs travaux et le concours fraternel des mouvements de l'Action catholique et sociale qui y collaborent, sous l'égide de Votre Excellence. Aussi le Saint-Père apprit-il avec plaisir, par M. l'abbé Courtois, l'actif organisateur de ces Journées, que le LXVIe Congrès se tiendrait prochainement à Nancy sous la présidence de S. Exc. Mgr Lallier et en présence de plusieurs membres de l'épiscopat.

Le thème de ce Congrès : *L'Eglise éducatrice des consciences par le sacrement de Pénitence*, devait d'ailleurs retenir l'attention de Sa Sainteté qui, tant de fois déjà, a déploré l'inquiétante léthargie de trop de consciences

catholiques devant les désordres et les périls de l'heure ; tout récemment encore, elle rappelait avec autorité les principes d'une véritable éducation des consciences et le rôle providentiel qu'à cet égard l'Eglise a reçu de son divin Fondateur.

Est-il donc besoin de dire avec quelle insistance le Souverain Pontife invite prêtres, parents, éducateurs à cet effort urgent de redressement moral et spirituel ? S'il y eut un temps où les institutions formaient un cadre solide dans lequel les vertus chrétiennes pouvaient se développer harmonieusement, force est bien de constater que souvent il n'en est plus ainsi. *Fouillons au fond de la conscience de la société moderne,* déclarait le Saint-Père dans son radiomessage de Noël 1941. *Nous ne pouvons fermer les yeux à la triste vision de la progressive déchristianisation individuelle et sociale qui, du relâchement des mœurs est passée à l'affaiblissement et à la négation ouverte de vérités et de forces destinées à éclairer les intelligences sur le bien et le mal, à fortifier la vie familiale, la vie privée, la vie des Etats et la vie publique.*

Malgré d'admirables efforts auxquels on est heureux de rendre hommage, cette vue d'ensemble reste, hélas ! trop actuelle, et c'est pourquoi, dans un milieu de vie exposé à tous les courants de pensée et frappé en quelque sorte d'anémie religieuse et morale, la formation chrétienne des consciences demeure une tâche primordiale « où sont en cause le présent et l'avenir du monde et le destin éternel de tant d'âmes. » (Radiomessage du 23 mars 1952.)

Face à cette tâche, le Saint-Père n'hésite pas à répéter spécialement aux prêtres : Soyez des éducateurs ! Que votre constante préoccupation, à travers les actes divers du ministère, soit d'éveiller les âmes d'enfants au sens du devoir, de tremper le caractère des aînés et de les nourrir de convictions personnelles, d'éclairer la conscience des époux et des parents, de réagir, enfin, contre ce funeste « dédoublement de conscience », qui soustrait parfois l'activité professionnelle aux exigences de la justice et de la charité chrétiennes.

C'est ici que s'affirme irremplaçable le rôle du sacrement de Pénitence dans l'œuvre éducative de l'Eglise. Les rapporteurs du Congrès en aborderont tour à tour les différents aspects, doctrinal et pastoral, psychologique et social. Je voudrais seulement me faire auprès de Votre Excellence l'écho de deux préoccupations du Souverain Pontife. La première tient à la nécessité *de mettre de plus en plus en honneur,* parmi les fidèles soucieux de vie surnaturelle et de rayonnement apostolique, *la pratique fervente et assidue du sacrement de Pénitence.* Un militant d'Action catholique est un chrétien qui communie ; il doit être aussi *un chrétien qui se confesse.* Dans la réception régulière de ce sacrement, il soumet sa conscience de pécheur repentant au jugement miséricordieux de l'Eglise et reçoit d'elle, avec l'absolution libératrice, les lumières et les secours indispensables à sa vie religieuse et morale. Aussi bien le Saint-Père tenait-il, dans l'Encyclique *Mystici Corporis,* à recommander vivement « ce pieux usage de la confession fréquente, introduit par l'Eglise sous l'impulsion du Saint-Esprit », et il en décrivait avec délicatesse les nombreux bienfaits. Quatre ans plus tard, il rappelait de nouveau « à la sérieuse méditation et à la docile observation » des fidèles les « très graves paroles » dont il s'était servi à cet égard. (Encyclique *Mediator Dei.*)

En second lieu, si les récents appels de Sa Sainteté à une croisade de prières et de sacrifices sont dans la mémoire de tous, il reste toujours opportun d'insister auprès des prêtres, des parents, des éducateurs, sur *la place normale que doit avoir, dans une conscience chrétienne pleinement formée, la vertu même de pénitence.* Celle-ci est, en effet, par nature, une reconnaissance et une restitution de l'ordre moral. « Qui satisfait à Dieu pour le péché, écrivait Pie XI, reconnaît par là même la sainteté des lois suprêmes de la morale, leur propre force d'obligation, la nécessité d'une sanction contre ceux qui les violent. » (Encyclique *Caritate Christi.*) Aussi, en maintenant bien haut ce mot de pénitence, illustré par tant de saints, en lui conservant son authentique noblesse, en procurant son application à la vie chrétienne, malgré le discrédit dont on voudrait aujourd'hui le couvrir, l'Eglise se fait au premier chef éducatrice des consciences. Et les plus généreux de ses fils sauront, aujourd'hui comme hier, se saisir de cette « arme de salut » contre les assauts du mal dans le monde.

L'influence du prochain Congrès ne peut donc manquer d'être profonde et durable si, pour couronnement des nécessaires analyses et des résolutions concrètes, l'esprit des congressistes est élevé à la considération de cette urgente réforme des mœurs que demande le Saint-Père et à laquelle peut si utilement concourir une meilleure compréhension du sacrement de Pénitence. C'est avec ce vœu que Sa Sainteté envoie de grand cœur à Votre Excellence et à Mgr l'évêque de Nancy, ainsi qu'à M. l'abbé Courtois et à tous les orateurs et auditeurs du Congrès, une large et paternelle Bénédiction apostolique.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments entièrement dévoués en Notre-Seigneur.

J.-B. Montini,
substitut.

II. — Conclusions adoptées

Bien que le Congrès ait été amené à rappeler *certains aspects* de la théologie du sacrement de Pénitence, il l'a fait toujours *en vue du ministère,* conformément à son objet propre. Ses conclusions se situent donc volontairement dans des perspectives pastorales. *Il n'a pas cherché à aborder le problème de l'acheminement vers le sacrement de Pénitence des masses indifférentes.*

1° Beaucoup de non-catholiques manifestent à l'égard du sacrement de Pénitence une grande ignorance, et certains catholiques, hélas trop nombreux, s'en éloignent parce qu'ils ont perdu, avec le sens de Dieu, le sens du péché. D'où *la nécessité d'une effort pastoral d'ensemble.*

2° Moyen de réconciliation de l'âme pécheresse avec Dieu, le sacrement de Pénitence fait participer profondément le chrétien au mystère de la Rédemption. Il produit en celui qui a perdu l'état de grâce certains effets analogues à ceux du Baptême : passage de la mort à la vie, du péché à la grâce. Il est un acte du Christ Sauveur, exercé par l'Eglise.

Il faut remettre davantage en valeur ce caractère de réconciliation avec l'Eglise; celle-ci s'effectue au cours d'un dialogue entre le pénitent et le prêtre, à qui les fidèles recourront avec confiance si on les habitue à voir dans le sacerdoce catholique une participation au sacerdoce du Christ. Cette réconciliation est la garantie unique et suffisante de cette réalité de l'ordre invisible qu'est le pardon divin.

3° La confession fréquente sera pour les militants une source de perfection personnelle et de fécondité apostolique, comme le Saint-Père l'écrit dans sa lettre au Congrès : « Un militant d'Action catholique est un chrétien qui communie; il doit être aussi un chrétien qui se confesse. »

4° La communauté chrétienne appréciera la valeur du sacrement de Pénitence dans la mesure où elle prendra conscience qu'elle est un peuple de rachetés, c'est-à-dire de pécheurs sauvés par le Christ. Comme la liturgie l'y invite fréquemment, elle mesurera la dure réalité du péché et remettra en valeur les vertus de pénitence, d'humilité et d'abnégation, qui permettront au sacrement de produire tous ses fruits.

Le clergé aura soin d'aider la communauté chrétienne à mieux saisir l'aspect social du péché et du sacrement de Pénitence. Ce dernier se révélera ainsi comme un des moyens essentiels mis à la disposition de l'Eglise pour édifier le Corps mystique du Christ et en même temps comme un stimulant pour développer chez les fidèles le souci du royaume de Dieu.

5° *Du clergé et des fidèles il dépend que la pratique du sacrement de Pénitence soit pleinement éducative.*

Les pasteurs de paroisse se souviendront que certaines époques de l'année liturgique, surtout les Quatre-Temps, l'Avent et le Carême, doivent être considérées comme des moments privilégiés pour une éducation communautaire du sacrement de Pénitence.

Confesseur et pénitent peuvent, chacun pour sa part, rendre la confession plus formatrice et suppléer partiellement à leurs déficiences réciproques : un confesseur éclairé et zélé peut réveiller des pénitents enlisés dans des confessions routinières, de même que par des confessions préparées avec foi un pénitent peut progresser, fût-ce avec un confesseur peu exigeant.

6° Le confesseur doit, *avec tact et discrétion, orienter la monition* de telle manière que le pénitent apprécie mieux la gravité de ses fautes devant Dieu, découvre et adopte les moyens d'établir en lui l' « homme nouveau », prenne au sérieux toutes ses responsabilités dans sa famille, dans son milieu social et dans l'Eglise. L'influence du confesseur est souvent décisive pour faire prendre conscience du devoir de porter témoignage et acheminer vers l'engagement dans un mouvement d'Action catholique et dans l'action temporelle.

7° Pour que la pénitence sacramentelle soit « convenable et salutaire », *il sera souvent opportun de demander au fidèle, non seulement des prières à réciter, mais encore certains actes de nature à affermir ses dispositions généreuses.* On pourra aussi rappeler au pénitent le sens des prières qui accompagnent l'administration du sacrement, et en particulier de la prière *Passio Domini nostri Jesu Christi...*

8° La réception du sacrement de Pénitence produira plus de fruits si elle se conjugue avec la « direction spirituelle », celle-ci étant comprise, surtout pour les adultes, non comme une sorte de mise en tutelle, mais *comme une animation de consciences qu'il s'agit de rendre de plus en plus aptes à se diriger elles-mêmes* à la lumière de l'Evangile et des directives de l'Eglise.

Le prêtre peut être d'autant mieux « directeur spirituel » qu'il a lui-même une vie spirituelle authentique, un sens exact des exigences de l'ascèse, une connaissance des problèmes de spiritualité vivifiée par ses expériences pastorales, une connaissance concrète des hommes et des milieux sociaux.

9° La fonction du confesseur ne l'autorise pas à pratiquer la psychothérapie. Celle-ci, d'ailleurs, requiert une formation appropriée. Il est cependant souhaitable que *confesseurs et directeurs de conscience aient des connaissances suffisantes de psychologie* pour pouvoir éviter des erreurs d'appréciation concernant l'état réel du pénitent et conseiller, en cas de nécessité, le recours à un spécialiste de confiance.

10° *La famille et les éducateurs ont une mission importante à remplir* pour former progressivement et dès le plus jeune âge la conscience morale des enfants et des adolescents. Ils devront les amener à apprécier les richesses et les exigences de l'état de grâce, union vivifiante avec le Christ Jésus, leur faire prendre conscience du mal qu'est le péché, leur faire découvrir peu à peu toutes les ressources du sacrement de Pénitence, et préparer ainsi l'action indispensable du prêtre.

11° Il est à souhaiter que *les prêtres appelés à confesser des religieuses soient suffisamment avertis des obligations et des problèmes de l'état religieux* afin de pouvoir donner à leurs pénitentes des directives spirituelles adaptées.

On est heureux de constater les efforts réalisés par les Congrégations de religieuses consacrées à l'éducation des jeunes filles pour donner à leurs membres une formation théologique, psychologique, pédagogique et catéchistique conforme aux besoins d'aujourd'hui.

12° Le Congrès souhaite que prêtres, parents et éducateurs répondent de leur mieux aux deux préoccupations manifestées par le Souverain Pontife dans la lettre au Congrès :

1° « La nécessité de mettre de plus en plus en honneur, parmi les fidèles soucieux de vie surnaturelle et de rayonnement apostolique, la pratique fervente et assidue du sacrement de Pénitence. »

2° L'opportunité « d'insister... sur la place normale que doit avoir, dans une conscience chrétienne pleinement formée, la vertu même de pénitence... En maintenant bien haut ce mot de pénitence, illustré par tant de saints, en lui conservant son authentique noblesse, en procurant son application à la vie chrétienne, malgré le discrédit dont on voudrait aujourd'hui le couvrir, l'Eglise se fait au premier chef éducatrice des consciences ».

— *Mémorial de la vie sacerdotale,* par le chanoine CLAUDE ARVISENET, traduction de l'abbé Zeghers. — Vol. 11 × 18 cm., 256 pages, 350 francs. Editions Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VI°.

Le mémorial de la vie sacerdotale a été écrit en latin par le pieux chanoine Arvisenet, aussitôt après la Révolution de 1789. M. l'abbé Zeghers nous en présente aujourd'hui une traduction dans laquelle il a su conserver toute sa valeur au texte original ; il en a suivi le développement presque mot à mot, ce qui lui donne un cachet de savoureux archaïsme. Cet ouvrage rendra service au clergé et constituera pour lui un bon recueil de méditation, car les conseils du chanoine Arvisenet sont toujours d'actualité.

CHRONIQUE ŒCUMÉNIQUE

Un sermon du Dr FISHER, archevêque de Cantorbéry

L'œcuménisme ne pose pas seulement aux yeux des anglicans le problème d'une union avec les autres Eglises au plan international. La Conférence de Lambeth de 1920, après celle de 1888, avait clairement lancé un appel en faveur de la « réunion interne », c'est-à-dire qu'elle posait le problème œcuménique au plan national, demandant des mesures pour que les diverses confessions issues de l'anglicanisme puissent réaliser une unité avec la communion anglicane. En pratique, cependant, la « réunion interne » semblait avoir passé à l'arrière-plan des préoccupations des chefs religieux anglicans jusqu'à ce que l'actuel archevêque de Cantorbéry, le Très Révérend Geoffrey Francis Fisher, dans son sermon devant l'Université de Cambridge le 3 novembre 1946, lançât de nouveau un appel. L'archevêque de Cantorbéry déclarait entre autres choses :

« Nous ne sommes pas encore prêts pour une union organique ou constitutionnelle. Mais il peut y avoir un processus d'assimilation, de croissance vers l'identité... Mon désir n'est pas que nous nous unissions aux autres Eglises de notre pays, mais que nous atteignions pleine communion avec elles... Une pleine communion entre des Eglises ne veut pas dire que ces Eglises sont parfaitement identiques, mais qu'il n'y a pas d'obstacles à l'échange de leurs ministres et de leurs ministères. Dans chaque Eglise le ministère est un moyen effectif par lequel la vie du Christ atteint son peuple. Dans chaque Eglise le ministère est déficient parce qu'il ne peut pas travailler dans toutes les parties du troupeau... J'aime l'Eglise d'Angleterre comme les presbytériens et les méthodistes aiment leur Eglise. Il n'est, je crois, ni possible ni désirable que chaque Eglise se dissolve dans une nouvelle union. Ce que je désire, c'est d'être capable de participer librement, dans leurs Eglises (et réciproquement), au sacrement du Seigneur, de façon que sa vie circule librement entre nous. Ne pouvons-nous pas croître vers une pleine communion avant de commencer à écrire une constitution ? Avons-nous la sagesse, l'humilité, l'amour et l'esprit chrétien suffisants pour un tel effort ? »

Cette déclaration du primat de toute l'Angleterre fut évoquée avec approbation à la Conférence de Lambeth de 1948. Il en résulta, cette fois, la formation d'une Commission mixte (anglicans et non-conformistes) chargée d'étudier les moyens pratiques d'appliquer les consignes de l'archevêque. Cette Commission élabora, en 1950, un rapport intitulé *Church Relations in England,* dont les propositions peuvent se ramener à six points :

1° On admettrait que toutes les Eglises en question ont la foi apostolique ;

2° Les Eglises qui ne l'ont pas introduiraient chez elles l'épiscopat ;

3° Les membres des Eglises libres pourraient communier dans les églises anglicanes et leurs ministres y prêcher et célébrer, moyennant la réception d'une Commission officielle en vue de ce ministère ;

4° On désirerait que les Eglises qui ne la pratiquent pas introduisent chez elles la Confirmation ;

5° Les Eglises libres pourraient maintenir leur communion avec des Eglises qui ne sont pas en communion avec l'Eglise anglicane ;

6° Tout cela ne serait que passager et l'on s'efforcerait d'atteindre petit à petit une plus grande union.

Il est sans doute inutile de remarquer qu'un tel projet n'était fait pour satisfaire ni les anglicans ni les non-conformistes. Le point de vue de l'aile droite de l'anglicanisme (dite anglo-catholicisme) fut exprimé en juin 1951 dans un rapport (*The Church of England and the Free Churches*) adopté par le Conseil général de la *Church Union* (Société non officielle, de tendance catholicisante) et critiquant le projet. De son côté, le Dr Hugh Martin, vice-président du *British Council of Churches* (Société à laquelle adhèrent les principales confessions représentées en Angleterre, à l'exception de l'Eglise catholique), prononçait récemment un discours au Congrès du Conseil fédéral des Eglises libres. Il y déclarait notamment :

« Nous devons dire, avec regret mais fermeté, que nous ne pouvons pas continuer en prenant pour base le rapport *Church Relations in England.* »

De son côté, l'archevêque de Cantorbéry semble s'être rendu compte du caractère équivoque de l'intercommunion projetée. Le sermon qu'il prononçait le jour de Pâques dernier, 13 avril, en sa cathédrale de Cantorbéry semble en faire foi. Nous donnons la dernière partie de ce sermon, celle qui parle de l'unité chrétienne.

« Le témoignage porté par l'Eglise est terriblement handicapé par les disproportions et divisions de l'Eglise. Nous ne pouvons qu'être effrayés des divisions dans les rangs du peuple du Christ... Nous pouvons remercier Dieu qu'au cours des cinquante dernières années il y ait eu beaucoup de croissance fraternelle et la découverte d'une unité plus profonde que nos désunions. Le Conseil œcuménique des Eglises, le *British Council of Churches* et ce qui leur correspond en bien des pays le montrent. Mais cela n'est, jusqu'à présent, qu'une croissance fraternelle bien partielle et précaire. Il y a des Eglises qui lui résistent complètement, et dans toutes les Eglises il y a des chrétiens qui regardent cela avec méfiance et suspicion. Ici aussi il faut garder les justes proportions.

» En bien des endroits, différentes Eglises ont trouvé qu'elles pouvaient s'unir le Vendredi-Saint devant la croix du Christ. En toute sincérité nous ne pouvons pas nous réunir ainsi le jour de Pâques pour saluer dans l'Eucharistie le Christ ressuscité. Il s'ensuit que l'offrande du Christ dans chaque Eucharistie, la célébration de la sainte communion, la fraternité dans le Christ de toutes les Eglises chrétiennes du monde sont blessées, malades et inférieures à leur vraie gloire. Car aucune ne réussit à accomplir la prière de Notre-Seigneur. Nous ne pouvons pas encore être un, car nous avons trop de désaccords. Nous ne pouvons pas encore être un, car nous ne sommes pas prêts pour cela. Si, demain, l'Eglise devenait une, d'une unité organique, la seule chose certaine est que, par son unité, elle trahirait encore

plus quelque vérité chrétienne et l'Evangile du Christ, auquel nos divisions permettent de survivre et de porter fruits.

» Mais souvenons-nous de l'unité que nous avons. Dans chacune de nos grandes traditions, catholique et protestante, ou dans les deux à la fois, le Christ est adoré comme le Fils de Dieu, crucifié pour nous, hommes, et pour notre salut, ressuscité le troisième jour et maintenant désormais son peuple dans la vie. Rappelons-nous que notre accord domine de loin tout notre désaccord. Nous sommes tous, tous les chrétiens baptisés, dans le Christ et dans son Eglise et nous sommes compris dans sa prière pour que nous soyons un afin que le monde puisse savoir et croire.

» Nous ne pouvons pas démolir les barrières qui nous séparent. Ces barrières sont faites de mains d'hommes, mais ce sont des chrétiens convaincus qui les ont érigées et le Christ seul peut nous apprendre à les surmonter. Mais nous pouvons les maintenir dans de justes proportions et les empêcher de détruire notre fraternité, notre volonté de prier, d'apprendre, de nous repentir et de triompher ensemble : ceci doit être à la portée de tous ceux qui regardent Jésus comme Dieu incarné, Sauveur crucifié, Roi ressuscité et monté au ciel.

» Comme les politiciens, les Eglises courent le danger d'être si jalouses de leurs droits et si intransigeantes, si convaincues de leur autonomie, si méfiantes des autres, si accoutumées à dire « non », si peu portées à dire « oui », que les proportions se perdent et que la paix de Dieu et de son Eglise soit aussi malade que la paix de Dieu dans le monde.

» Mais l'Eglise est la société de Pâques. Et le Christ ressuscité est la foi de Pâques. Que ce soit pour guérir le monde ou pour témoigner au monde avec l'Eglise, nous devons toujours revenir à la vérité éblouissante de la vie, la vie vraie et bonne, la vie ressuscitée, la vie au-delà de la mort dans le Christ et qui nous est donnée par lui. »

En faisant la part de la rhétorique dans un sermon solennel, il demeure que l'archevêque de Cantorbéry demande maintenant, non pas un arrêt des efforts vers l'unité chrétienne, mais un temps de réflexion et de prière pour que chacun puisse juger de ce qu'entraîneraient des plans prématurés d'unité organique entre des Eglises gardant des croyances diverses. Bien qu'il n'ait pas prononcé le mot d'intercommunion, on peut penser que ce qu'il dit de l'unité organique prématurée s'applique aussi bien à une intercommunion pratique là où demeureraient des interprétations contradictoires des faits chrétiens qui fourniraient le fondement de l'intercommunion: Episcopat, Confirmation, Eucharistie.

Un sermon de l'archevêque de Cantorbéry n'engage que lui-même. Mais il demande l'attention respectueuse de tous ceux qui se rattachent à la communion anglicane. Que ce sermon de Pâques doive avoir des conséquences sur la poursuite de l'unité interne en Angleterre ne fait pas de doute. Il est en outre possible qu'il influe sur les plans actuellement à l'étude pour former des Eglises unifiées dans l'Inde du Nord, au Pakistan, à Ceylan et au Canada. Peut-être même aura-t-il une influence plus éloignée sur les débats qui, en 1955, doivent ratifier ou non le plan, temporaire pour l'instant, qui régit l'Eglise unifiée de l'Inde du Sud.

Quoi qu'il en soit de l'avenir, on ne peut que se féliciter de ce qui est un appel au calme et à la réflexion, à un moment où bien des anglicans s'inquiètent de voir leur tradition catholicisante menacée par l'influence des Eglises non conformistes.

G. T.

— *Foi chrétienne et pensée contemporaine*, par Albert Dondeyne, Nauwelearts (Louvain), 1951, VIII-224 p.

A l'occasion de l'Encyclique *Humani generis*, M. le professeur Dondeyne examine quelques problèmes attenant aux rapports entre la foi et la pensée contemporaine dans son expression existentialiste. Les problèmes de l'histoire, de la raison et de la civilisation sont étudiés, ce qui amène à un examen de l'actualité du thomisme et de son ouverture à la pensée contemporaine. Par son objectivité rigoureuse, ce livre se recommande aux philosophes et aux théologiens.

— *Sagesse chinoise et philosophie chrétienne*, par Henri Bernard-Maitre, Cathasia (série culturelle des hautes études de Tientsin), Paris, 277 pages.

Publié en 1935, cet ouvrage, qui rassemble des conférences données en Chine, fournit une initiation sommaire aux cadres de pensée classiques de la Chine : confucianisme, taoïsme, bouddhisme. De nombreux détails sont donnés sur les rapports entre la pensée chinoise et la pensée chrétienne, depuis les grands Jésuites sinologues du XVII[e] siècle. Les aperçus sur l'avenir devront sans doute être modifiés devant l'importance prodigieuse que prend désormais le marxisme dans la culture chinoise.

— *Abscondita ou le mystère d'une âme*. Beauchesne, 1951, 187 pages.

Extraits du journal intime d'une femme mariée qui s'est élevée, par générosité, à des grâces mystiques et en obéissant aux conseils d'un directeur clairvoyant, à une haute perfection. C'est donc un livre que tout directeur d'âme devrait lire et que l'on pourra conseiller à ceux qui, au jugement d'un prêtre expérimenté, sont appelés par Dieu à marcher dans une voie analogue.

— *Psautier Romain-Français* — présentation et traduction de l'abbé G. Bailly. — Vol. 13 × 20 cm., 620 pages, 1 200 francs. Editions Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VI[e].

Ce psautier romain-français sera un instrument précieux pour tous ceux qui veulent réciter le Bréviaire *digne, attente et devote :* prêtres, religieux et religieuses, fidèles. Il contient tout le psautier, tel qu'il se dit au Bréviaire de chaque jour : hymnes, psaumes et cantiques, antiennes, versets pour les différents temps. Le texte des psaumes est celui de la nouvelle version latine faite sur l'ordre de Pie XII. L'originalité de ce psautier porte surtout sur la présentation des psaumes dans la page latine. Chaque psaume est précédé d'un titre donnant l'idée dominante et coupé de sous-titres indiquant la marche de la pensée. En regard est la traduction française, suivie de quelques notes sur l'auteur, la date, le genre, l'utilisation, les circonstances historiques, les passages difficiles.

— *Le dogme de l'Assomption de Marie*, par Joseph Duhr. — Editions Salvator (Mulhouse), 1952, 24 p.

Ce supplément au tome premier du *Précis de théologie dogmatique*, de Mgr Bartmann, donne un résumé de la tradition dogmatique, de la théologie et de la définition du dogme de l'Assomption. Il se recommande aux prêtres, aux séminaristes et aux laïques cultivés par sa précision et le caractère étendu des informations qu'il rassemble.

— *Jean Battifol, prêtre du diocèse de Paris*, par Pierre Fernessole, Alsatia, 1951, 191 pages.

Biographie d'un prêtre mort à Mauthausen en 1945. On y trouvera le témoignage d'une vie toute donnée au service des hommes, d'abord dans les équipes sociales, après le Séminaire, au service de la paroisse universitaire, enfin, durant la guerre, à l'armée et en captivité.

PROBLÈMES ISRAÉLIENS

I — Le socialisme coopératif

Dès ses débuts, le mouvement sioniste fut animé par une philosophie sociale collectiviste. Les formes pratiques que prit cette orientation socialiste depuis le premier Congrès sioniste, en 1897, jusqu'à la période présente, peuvent se ramener à trois principales.

Le mouvement syndicaliste, depuis la fondation de la *Histadrout* (Confédération générale des travailleurs juifs en Israël) en 1920, englobe l'ensemble de l'économie israélienne, s'étendant à toutes les formes du travail et à tous ses modes d'organisation, bien que la liberté syndicale demeure et qu'il existe des syndicats non affiliés à la *Histadrout*. Le mouvement *kibboutsique*, que l'on peut dater de 1909 (1), qui groupe environ 65 000 personnes en cinq organisations différentes (2), est le plus connu et pratique un collectivisme quasi absolu, mais passe actuellement par une crise grave de main-d'œuvre et de mentalité. Il est rattaché à la *Histadrout* par l'intermédiaire de *Tnouvah* (coopérative d'écoulement des produits du sol), de *Hamachbir* (coopérative d'approvisionnement) et du système d'assurances de la *Histadrout*. Le mouvement coopératif, intégré à la *Histadrout* par l'intermédiaire de *Hevrat Ovdim* (Société coopérative générale dépendant de la *Histadrout*), a des filiales dans tout le domaine économique. Moins connu que les deux autres aspects du mouvement socialiste économique en Israël, il n'en est pas moins important et utile à connaître.

—

Il y a en Israël 2 500 Sociétés coopératives, groupant 400 000 membres. Les principales dépendent de *Hevrat Ovdim*. Citons parmi les plus importantes :

— les coopératives d'approvisionnement, dont la principale est *Hamashbir Hamerkazi ;*

— les coopératives de transport, récemment fusionnées en une seule, *Egged ;*

— les coopératives de logement ;

— les coopératives de crédit (au nombre de 24, groupant 64 000 membres) ;

— les coopératives de production ;

— quelques coopératives arabes, liées au syndicat arabe « Ligue des travailleurs d'Israël » ;

— les coopératives d'écoulement des produits agricoles ;

— les villages coopératifs ou *Moshavim*.

(1) Date de la formation de la première *kvoutzah*.

(2) On distingue les *kvoutzot* (de 60 à 100 membres à l'origine ; aujourd'hui de 300 à 500) des *kibboutzim* (de 400 à 2 000 membres). L'ensemble est divisé en cinq groupements indépendants :

Kibboutz Me'ouhad, d'idéologie nationaliste areligieuse (environ 30 000 membres) ;

Kibboutz Ha'omer Hazain, d'idéologie athée à la fois nationaliste et marxiste, lié au parti d'extrême gauche *Mapam* (environ 15 000 membres) ;

Hever Hakvoutzot, d'idéologie nationaliste areligieuse (environ 11 000 membres) ;

Kibboutz Hadati, d'idéologie religieuse traditionnelle (environ 4 000 membres) ;

Kibboutz Hapoel Agoudah, d'idéologie religieuse rigoriste (environ 2 000 membres).

Pour donner une idée du fonctionnement de ces coopératives, toutes fondées sur le principe qu'il faut tendre à exclure le travail salarié, nous empruntons à *Israël au Travail* (1) l'analyse suivante de la nouvelle constitution du mouvement des villages coopératifs.

Lorsqu'en 1921 fut fondé le premier village alliant dans son organisation le principe de la propriété privée (non étendue au sol) et celui de la coopération, les fondateurs se doutaient peu que les idées auxquelles ils adhéraient sincèrement auraient besoin, par la suite, d'être formulées expressément et codifiées. Le fait même que la terre sur laquelle ils édifiaient leur village appartenait au Fonds national juif et qu'ils n'en disposaient que par la force d'un bail d'une durée de quarante-neuf ans, bail d'ailleurs renouvelable et transmissible de père en fils, paraissait à l'époque une garantie suffisante contre toute dégénérescence dans le sens capitaliste des rapports sociaux entre les habitants du village et, dans une grande mesure, entre ces derniers et les personnes étrangères au village.

L'expérience a pourtant démontré que ce bail ne constituait pas une protection suffisante des principes sur lesquels devait être fondée une Société meilleure. Juridiquement, il n'existait pas de recours contre le paysan détenteur d'une parcelle de terre qui tirait profit de cette parcelle par d'autres moyens que son propre travail et celui de sa famille. D'autre part, la fuite même du temps a fait naître des problèmes auxquels n'apportait pas de solution suffisante la constitution des villages ouvriers, collectivistes et coopératifs, promulguée par la Fédération des travailleurs agricoles en 1927. Ce sont les problèmes liés au statut — au sein de la communauté que forment les habitants du village coopératif — des enfants parvenus à l'âge adulte et les problèmes liés à l'héritage.

La nouvelle constitution que vient d'adopter le mouvement des *Moshavim*, Fédération de villages coopératifs affilée à la Histadrout et embrassant 169 villages, dont la population totale se monte à 45 000 âmes environ, repose tout entière sur l'idée que la terre appartient à qui la travaille. Les réponses qu'elle donne aux questions que nous venons d'indiquer découlent toutes de ce principe fondamental.

A l'avenir, le paysan-membre d'un village coopératif ne sera plus seul à signer le bail par lequel il devient détenteur d'une parcelle de terre appartenant au Fonds national juif ou à tout autre organisme public. Les travailleurs désirant former un village coopératif se constitueront en une association qui louera la terre pour la relouer à ses membres individuels. Le mouvement des *Moshavim* sera cosignataire du bail. Le droit du paysan à sa parcelle ne sera pas inconditionnel, mais dépendra du fait qu'il fait de la terre uniquement l'usage pour lequel elle lui a été accordée, c'est-à-dire qu'il la cultive personnellement sans avoir recours à la main-d'œuvre salariée. En cas d'infraction de cette règle, le bail pourra être annulé.

(1) Publication mensuelle de la *Histadrout*, vol. I[er], n. 7 (1[er] juin 1951).

La superficie de la parcelle accordée à chaque famille devra être suffisante pour assurer l'entretien de cette dernière. Au cas où les progrès de l'agriculture permettraient au bout d'un certain temps de réduire la superficie des parcelles, cette réduction sera opérée et le surplus de terres servira à l'établissement de nouveaux membres dans le village en question ou à la formation de nouveaux villages. Lors de la redistribution des terres, les enfants adultes de membres du village auront le droit de priorité sur toute autre personne. Pour assurer la continuité dans l'exploitation, la superficie de chaque parcelle devra être assez grande pour permettre à l'un des enfants de la famille, devenu adulte, de fonder une famille de son côté et de tirer sa subsistance du domaine familial en même temps que les parents. C'est-à-dire qu'en réalité c'est l'entretien de deux familles qui doit entrer en ligne de compte pour le calcul de la superficie des parcelles. En dehors de l'enfant (fils ou fille) appelé à succéder au père et qui, si le père le désire ou le village l'exige, devient du vivant du père cosignataire du bail, tout fils ou fille adulte qui le désire a le droit de demeurer dans la maison paternelle et, en cas de nécessité, le village l'assistera dans la recherche de sources supplémentaires de revenus, si le domaine familial ne suffit pas à nourrir toutes les bouches. Mais en aucun cas le domaine ne sera partagé entre les enfants du fermier, de même qu'il est défendu à ce dernier de céder une partie de sa ferme à qui que ce soit sans l'assentiment de la communauté. Après que le fermier âgé, dont l'un des enfants sera devenu l'associé, aura cessé entièrement de travailler, il continuera à toucher des revenus de la ferme une part suffisante à sa subsistance.

Tous les enfants parvenus à l'âge adulte qui travaillent et vivent dans le village ainsi que leurs époux ou épouses seront admis comme membres de la communauté et jouiront du plein droit de vote dans toutes les affaires publiques du village. Ils ne perdront ce droit que s'ils s'absentent du village pendant plus de trois années consécutives (les absences dues au service militaire ou à d'autres raisons approuvées par le village exceptées). En cas de retour après une absence prolongée au-delà de ce délai, le fils ou la fille en question ne pourra s'établir à nouveau dans l'endroit en question que si la communauté y consent. De cette façon, il sera impossible à quiconque d'hériter d'un domaine qu'il ne compte pas cultiver personnellement.

Au cas où le fermier désire quitter le village, sa ferme retourne à la communauté qui pourra l'allouer à un nouveau colon ou la garder à sa propre disposition. Les investissements du fermier s'il vient à quitter sa terre lui seront remboursés. En aucun cas le fermier ne sera seul à décider de la façon dont il disposera de son bien. Il ne pourra louer sa maison entièrement ou en partie, emprunter de sommes dépassant un certain montant ni acquérir de biens immobiliers en dehors de sa ferme, qu'avec l'assentiment de la communauté, et c'est par les mains de cette dernière que passera son salaire. La communauté pourra annuler le bail d'un colon qui néglige sa terre si les avertissements qu'elle lui aura adressés n'ont pas servi. Une des clauses du bail stipule que le colon devra suivre, dans l'exploitation de sa terre, les instructions qu'il recevra de la communauté ; de même il devra soumettre tous ses plans de construction à l'approbation de cette dernière.

L'emploi de la main-d'œuvre salariée ne sera autorisé que dans certains cas exceptionnels, tels que la maladie du fermier ou de sa femme, ou dans le cas de fermiers âgés n'ayant pas d'enfant pour reprendre l'exploitation du domaine. Dans les cas de maladie, l'assistance mutuelle des membres de la communauté se traduit par le fait que c'est la communauté qui prend à charge le payement de la main-d'œuvre, si ce ne sont pas les membres du village qui accomplissent personnellement, à tour de rôle, les travaux nécessaires dans la ferme du ou de la malade. Au cas où le chef de famille meurt en laissant des enfants en bas âge, la communauté assurera l'exploitation de la ferme du défunt à l'aide de l'emploi de main-d'œuvre salariée jusqu'à ce que l'un des enfants soit à même d'assurer lui-même tous les travaux.

Les *Moshavim* sont bâtis sur la responsabilité mutuelle des colons et sur la coopération. Cette dernière s'étend obligatoirement aux opérations de vente, d'achat et de crédit. Si une communauté donnée devait décider d'étendre la coopération à la production et d'exploiter en commun les terres louées par elle, libre à tout membre de ne pas participer à cette exploitation commune. Mais dans ce cas la communauté aurait le droit d'échanger les terres cultivées jusqu'à ce moment par ce membre contre d'autres terres, si les besoins de la culture commune devaient l'exiger.

II

La nouvelle politique économique [1]

La situation économique d'Israël s'est nettement détériorée au cours de l'année 1951 : accroissement du déficit de la balance commerciale, épuisement des réserves de devises étrangères, raréfaction d'un nombre toujours plus grand de biens de consommation suivie de leur rationnement, hausse des prix irrésistible, extension du marché noir, gonflement de la circulation fiduciaire, baisse du pouvoir d'achat de la monnaie. Ces signes ordinaires de l'inflation étaient encore accentués par les problèmes spéciaux d'un Etat en voie de construction.

Le gouvernement israélien a essayé d'enrayer ce mouvement en inaugurant une nouvelle politique économique qui fut approuvée à la *Knesseth* (2), le 13 février dernier, par 55 voix contre 44. Le programme proposé était présenté par le premier ministre lui-même, M. Ben Gourion. Voici l'analyse de ses principales mesures.

M. Ben Gourion souligna d'abord les difficultés qu'il y avait à faire face à un triple front. Le front militaire, la sécurité d'Israël n'étant pas encore garantie, demande un effort incessant. Le front politique, les frontières du pays n'étant pas encore définitivement réglées par voie diplomatique, réclame une vigilance constante. Le front économique surtout a besoin de mesures vigoureuses pour obtenir une stabilisation. Du début de 1949 à novembre 1951, en effet, Israël a importé pour une valeur de 828 601 572 dollars, alors qu'il n'exportait que pour 104 824 980 dollars. Il y a donc un déficit de 723 776 595 dollars, couvert par des emprunts et des dons. Le premier ministre estime que trois causes sont responsables de ce

(1) Les détails sont empruntés à *Israël au travail* et au bulletin hebdomadaire du *Service Israélien d'Information.*
(2) Assemblée nationale d'Israël. (*N. D. L. R.*)

déficit : les besoins de la défense, les dépenses nécessaires à l'organisation de l'Etat et au développement du pays, les dépenses nécessitées par l'absorption de centaines de milliers d'émigrants.

M. Ben Gourion envisage trois sortes de mesures :

1° Mesures contre l'inflation.

Le budget doit dorénavant être équilibré quoi qu'il arrive. Le budget de développement sera couvert par les excédents de recettes intérieurs, par des dons et des emprunts.

Les dépenses de l'administration seront limitées au strict minimum. L'une des mesures promises est le renvoi de 1 000 fonctionnaires et l'introduction de la semaine de travail de quarante-sept heures dans les bureaux du gouvernement.

La rentrée des impôts doit être effectuée d'une façon plus stricte et des mesures sévères doivent être prises pour lutter contre les fraudeurs du fisc et les spéculateurs du marché noir.

2° Mesures pour favoriser les investissements.

La livre aura désormais trois cours officiels : 1 dollar pour les investissements de capitaux ; 1 dollar 40 pour les institutions nationales, les touristes et les diplomates et pour l'achat d'un certain nombre de denrées d'importation (viande, poisson, café, thé, produits pharmaceutiques, engrais, semences) ; 2 dollars 80 (ancien cours unique) pour les achats de blé et des autres denrées alimentaires.

L'importation, sans allocation de devises, de machines, d'équipement, de matériaux de bâtiment et de matières premières, est désormais autorisée pour les besoins des investissements. Les immigrants et les capitalistes pourront introduire en Israël les marchandises qu'ils produisent ou dont ils font commerce à l'étranger.

On doit établir un Institut d'exportation, analogue au Centre des investissements, qui recevrait des dépôts de devises étrangères et accorderait des prêts en devises aux exportateurs. Les industriels pourront importer, sans attribution de devises, des matières premières pour la production de marchandises destinées à l'exportation. Ils pourront utiliser une partie de leurs rentrées en devises pour l'achat de matières premières.

3° Mesures pour augmenter la productivité.

Le système actuel de calcul des prix, consistant à ajouter une marge « raisonnable » de profit au coût de production quel qu'il soit, sera supprimé. Ce système avait provoqué un déclin de la productivité et avait favorisé des profits excessifs. Désormais les plus grands profits reviendront aux entreprises à la productivité la plus élevée. Ce principe gouvernera aussi la distribution des matières premières.

Le chef du gouvernement s'est félicité des décisions adoptées par le Comité exécutif de la *Histadrout* le 6 janvier 1952. Les nouvelles mesures concernant les salaires s'inspirent de ces résolutions : *toute augmentation de salaire aura pour condition une augmentation de la production.* Le travail aux pièces sera introduit dans toutes les entreprises publiques gouvernementales. Une loi sera proposée à la *Knesseth,* rendant obligatoire la création de Comités mixtes de production.

Les décisions du Comité exécutif de la *Histadrout* en date du 6 janvier 1952, auxquelles M. Ben Gourion fit allusion, sont ainsi résumées dans *Israël au Travail* (1er février 1952) :

La situation économique d'Israël oblige à une action énergique tendant à combattre le marché noir et à enrayer l'inflation, à augmenter la production, à accroître le rendement du travail et à renforcer l'exportation. Afin d'atteindre ce but, la *Histadrout* décide :

A) *Approvisionnement et production.*

D'exiger du gouvernement :

1. De faire en sorte que la population soit assurée du minimum vital en nourriture, vêtements, chaussures, équipement ménager et en particulier en vêtements de travail.

2. D'accorder la priorité, dans l'allocation des matières premières, aux entreprises où existent des Comités mixtes de production et où sont en vigueur des méthodes de travail rationnelles, où le rendement et la qualité des produits se trouvent à un niveau satisfaisant, où les prix sont raisonnables et où une proportion convenable de la production est destinée à l'exportation.

3. D'établir un plan de production industrielle visant à réduire les importations, à augmenter la production, à organiser celle-ci de façon rationnelle et à fournir à la population les articles de consommation indispensables.

4. De promulguer une loi rendant obligatoire l'établissement de Comités mixtes de production, composés de travailleurs et d'employeurs, si les employeurs devaient refuser de collaborer volontairement à la constitution de pareils Comités.

5. De renforcer et d'élargir l'action de l'Institut pour le rendement du travail et de la production, grâce à la collaboration de spécialistes recrutés à cette fin en Israël et à l'étranger.

6. De donner plus d'ampleur à l'action qui se poursuit dans le domaine de la formation professionnelle des ouvriers.

7. D'empêcher absolument les bénéfices exagérés et de faire dépendre tout bénéfice raisonnable du fonctionnement rationnel de l'entreprise et de l'augmentation de la production.

8. D'approuver le rapport de la Commission publique sur l'index du coût de la vie et de calculer l'index, à partir du 1er octobre 1951, en prenant comme 100 points le coût de la vie à cette dernière date.

B) *Méthodes de travail, salaires et conditions de travail.*

1. D'instituer dans toute branche où cela est possible des méthodes de rémunération basées sur des normes et des primes, et de mettre en vigueur dans certaines catégories de travail le travail aux pièces tout en garantissant un salaire journalier minimum. Les augmentations de salaire dépendront en général du rendement et de l'efficacité du travail, conformément aux décisions de la VIIe Conférence de la *Histadrout.*

2. D'augmenter à partir du mois de janvier 1952 l'indemnité de vie chère en changeant la base du calcul, de façon à ce que cette indemnité soit payée sur la base du salaire total si celui-ci ne dépasse pas 70 à 80 livres par mois, conformément aux variations des prix du nouvel index ; à l'avenir, les modalités de versement de l'indemnité de vie chère seront uniformes pour tous les travailleurs dans toutes les branches.

3. De faire la somme du salaire de base et de l'indemnité de vie chère au 31 décembre 1951 et de considérer cette somme comme le salaire de base au 1er janvier 1952. Dans les entreprises et institutions où jusqu'à présent la composition de la famille rentrait dans le calcul de l'indemnité de vie chère, l'allocation familiale comprise dans l'indemnité de vie chère sera désormais ajoutée à l'indemnité de base pour la femme et les enfants.

4. D'augmenter de 10 à 15 % le salaire de base du 1er janvier 1952, défini comme ci-dessus, excepté pour les catégories de travailleurs dont le salaire a été relevé dernièrement (fonctionnaires de l'Etat, des institutions publiques, de la *Histadrout* et autres). Dans les limites de ce pourcentage, les Fédérations nationales de travailleurs et les Conseils d'ouvriers décideront des exigences à poser aux employeurs. Des changements de tarif de portée nationale découlant de l'augmentation des salaires doivent être approuvées, comme toujours, par le département syndical du Comité exécutif de la *Histadrout.*

5. Les articles des conventions collectives et des contrats de travail fixant les indemnités sociales resteront en vigueur. Mais dans les entreprises où les indemnités sociales sont en-dessous du niveau courant dans cette branche et où il est possible de les relever jusqu'à ce niveau, il convient de les relever.

6. Etant donné le manque de main-d'œuvre et de personnel, il faut s'abstenir d'écourter les heures de travail.

7. Il faut faire en sorte que soient réorganisées les administrations publiques dans tous les genres de service, en vue de réduire le nombre des travailleurs, de renforcer l'efficacité et de veiller à une stricte observation des heures de travail.

Dans ses réunions des 20 et 26 mars, le Comité exécutif de la *Histadrout* décidait d'appuyer la nouvelle politique économique et adoptait les résolutions suivantes :

1. A la suite des décisions prises par le Comité exécutif le 6 janvier 1952 en matière de salaires et de productivité, la *Histadrout* déclare qu'elle appuiera le gouvernement dans l'application de sa nouvelle politique économique. Cette politique, qui vise à élargir et accroître la production agricole et industrielle, à assainir et stabiliser l'économie du pays et à juguler l'inflation, répond à l'intérêt des travailleurs et du peuple tout entier.

2. Le Comité exécutif enregistre avec satisfaction la déclaration du gouvernement d'accorder la priorité à l'importation des denrées alimentaires. Le Comité exécutif demande que le minimum de ravitaillement — importation ou production locale — soit assuré par tous les moyens. C'est une condition vitale pour la sauvegarde de la santé du peuple et de sa capacité de travail.

3. En raison de la nécessité où l'on sera probablement de transférer des travailleurs de branches non indispensables à des travaux productifs, afin d'accroître la production agricole et industrielle, la *Histadrout* demande au gouvernement que des dispositions soient prises, afin d'effectuer ce transfert de façon planifiée pour éviter le chômage.

4. Le Comité exécutif exprime sa satisfaction au Syndicat des fonctionnaires du gouvernement, à l'Union des employés, aux ouvriers municipaux, aux employés des institutions de la *Histadrout*, aux employés des chemins de fer et à toutes les autres organisations qui ont répondu à l'appel du gouvernement pour une semaine de travail de quarante-sept heures. Le Comité exécutif salue tout effort des ouvriers israéliens en vue d'augmenter le rendement du travail et d'en améliorer la qualité.

5. En raison de la hausse des prix, il est nécessaire de veiller au maintien du salaire réel et de compenser la montée de l'index aussitôt que possible.

6. Le Comité exécutif demande au gouvernement de libérer les salariés d'une fraction de l'impôt sur le revenu, afin que la valeur de l'indemnité de vie chère ne soit pas touchée par la hausse des prix inévitable dans la période transitoire d'exécution du nouveau programme économique.

7. Le Comité exécutif demande au gouvernement de veiller à l'exécution de son programme de lutte contre la spéculation, le marché noir et les profits excessifs. Il demande aussi la réorganisation de la répartition des matières premières, de façon qu'elles soient dirigées exclusivement vers la production des biens de première nécessité.

8. Le Comité exécutif de la *Histadrout* appelle la jeunesse et les nouveaux immigrants à rejoindre les rangs de l'agriculture israélienne : le *kibboutz*, la *kvoutzah*, le *moshav* ou toute autre forme de travail de la terre. Il leur demande d'aider à accroître la production agricole, tâche fondamentale de l'effort d'assainissement de la situation économique du peuple et du pays.

— *Comment financer et garantir vos exportations.* — Brochure 13 × 18 cm., 64 pages, 275 francs. Editions SPID, 372, rue Saint-Honoré, Paris, Ier.

La complexité actuelle des opérations avec l'étranger oblige les exportateurs à résoudre un très grand nombre de problèmes entre le moment où ils envisagent de vendre hors de France et celui où ils recouvrent le règlement de leur transaction. Cet ouvrage répond avec clarté et précision à ces problèmes avec la garantie que lui assure la collaboration de la Banque française du commerce extérieur.

— *The Making of the Restoration Settlement*, par ROBERT S. BOSHER, Londres (Dacre Press ; A. et C. Black), 1951, 309 pages.

Cette étude historique, de tous points remarquable, est consacrée à une période dramatique de l'histoire de l'Eglise anglicane. Durant le « protectorat » de Cromwell, la succession épiscopale (au sens anglican) fut menacée d'extinction et la théologie acceptée par les réformateurs anglais courut le danger de devenir un simple calvinisme. L'auteur étudie le comportement des chefs anglicans persécutés en Angleterre et celui de leurs compagnons réfugiés sur le continent et spécialement en France. Puis l'on assiste au retour à Londres de Charles II exilé et aux tractations qui se mènent autour de lui pour restaurer l'Eglise d'Angleterre. Les historiens aimeront la précision de cette étude, alors que les autres se laisseront prendre à sa lecture, qui est toujours captivante. Les leçons d'une Eglise persécutée sont toujours éloquentes, maintenant peut-être plus que jamais.

— *La liturgie de saint Jean Chrysostome.* Collection « Irenikon ». 64 pages, 105 francs français (15 francs belges).

Nouvelle édition, bien présentée et expliquée, de la liturgie orientale dite de saint Jean Chrysostome. Elle aidera tous les amis des Eglises d'Orient dans leur piété et dans leur apostolat.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

MARS 1952

LUNDI 10. — Les quatorze pays du pacte atlantique décident de restreindre les déplacements des diplomates soviétiques.

— Au palais d'Orsay, le général de Gaulle tient une importante conférence de presse.

— La presse annonce la mort de M. François Olivier-Martin, membre depuis mars 1936 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il était né dans les Côtes-du-Nord, à Binic, en 1879. Docteur en droit, puis agrégé, il professa à la Faculté de Rennes et à celle de Paris, où il occupa la chaire d'histoire générale du droit français. Juriste, historien et médiéviste, il laisse plusieurs ouvrages qui intéressent la coutume de Paris.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, à *Londres*, de la Conférence des experts économiques de l'internationale socialiste, qui durera cinq jours. Elle étudiera les répercussions sociales et économiques du réarmement.

— A *Moscou*, deux ministres sont relevés de leurs fonctions : M. Georges Papov, ministre de Construction de machines agricoles, et M. Lebedev, président du Comité des arts près le Conseil des ministres. Le directeur du grand théâtre de Moscou est également démis de ses fonctions.

— Au *Cambodge*, entre Pnom-Penh et Battambang, par suite d'un sabotage de la voie ferrée, un train tombe dans un ravin : 85 morts, 23 blessés.

— Coup d'Etat militaire à *La Havane*. Le colonel Batista, après une éclipse de sept ans, reprend le pouvoir. Le président de la République, Prio Socarras, s'est retiré sans opposer de résistance.

— Dans une note remise dans la nuit aux ambassadeurs occidentaux à Moscou, la *Russie* offre aux « Trois » de discuter le traité de paix avec une Allemagne unifiée dans le cadre des frontières fixées à Potsdam et autorisée à reconstituer une armée nationale.

MARDI 11. — Au Palais-Bourbon, M. Pinay répond aux interpellations sur la composition du gouvernement. Il obtient 293 voix contre 101 et le renvoi des interpellations. Les R. P. F. et les S. F. I. O. se sont abstenus.

— A partir du 11 mars, les diplomates et les journalistes soviétiques ne peuvent circuler sans autorisation que dans la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne.

— Ouverture, à Paris, pour trois jours, du Congrès des présidents de Conseils généraux. M. Abel Durand, sénateur de la Loire-Inférieure, est élu président de l'Association.

— A la veille d'abandonner leur village, les habitants de Tignes adressent un nouvel « appel de détresse » au président de la République.

— Mort, à Paris, de M. Pierre Renoir, directeur intérimaire de l'Athénée depuis la mort de Louis Jouvet. Fils du peintre Auguste Renoir, il se distingua comme artiste dramatique après la guerre de 1914-1918, en interprétant les œuvres d'avant-garde de cette époque.

— Le R. P. Pichon, sous-directeur des Orphelins-Apprentis d'Auteuil, et le vicaire de Goussainville trouvent la mort dans un accident de la route.

— A la Bourse de Paris, grève de vingt-quatre heures des commis d'agents de change.

A L'ÉTRANGER. — En *Egypte*, le Comité directeur du Wafd, présidé par l'ancien premier ministre, Nahas Pacha, décide de s'opposer à la politique générale du gouvernement dirigé par Hilali Pacha.

— En *Tunisie*, opérations de police. Arrestation d'un certain nombre de Tunisiens compromis dans les nombreux sabotages qui ont eu lieu en divers points de la Régence. A la suite d'un attentat qui causa la mort d'un soldat français, le couvre-feu est imposé dans la ville arabe de Tunis.

— Le général Ridgway, qui s'est rendu en Corée, dément catégoriquement les bombardements bactériologiques.

— On annonce la mort, à l'âge de 80 ans, de Mme Alexandra Kollontaï, qui joua un rôle actif dans la Révolution bolchevique de novembre 1917. Elle entra ensuite dans la carrière diplomatique et représenta son pays en Norvège, en Suède et au Mexique.

MERCREDI 12. — Ouverture, à Paris, jusqu'au 14 mars, sous la présidence du cardinal Liénart, de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, qui tient sa session de printemps.

— Mort, à Paris, de M. René Besnard, dont les obsèques ont été célébrées à Pernay (Indre-et-Loire). Né le 12 avril 1879, à Ariannes (Indre-et-Loire), M. René Besnard avait été élu pour la première fois député de Tours en 1906, puis sénateur d'Indre-et-Loire le 11 janvier 1920, et réélu en 1924 et 1932. Il était inscrit au Sénat au groupe de la gauche démocratique radicale-socialiste. Il appartint à de nombreux gouvernements. Sous-secrétaire d'Etat aux Finances dans les Cabinets Caillaux et Poincaré, de juin 1911 à janvier 1913, il fut ministre des Colonies dans ce dernier Cabinet en janvier 1913, puis ministre du Travail dans le Cabinet Briand (janvier-février 1913), sous-secrétaire d'Etat à l'aviation militaire dans le Cabinet Briand d'octobre 1915 à février 1916, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le Cabinet Briand de décembre 1916 à mars 1917, ministre des Colonies en 1917 dans le Cabinet Painlevé. Il représenta ensuite la France au Quirinal de 1924 à 1927. En dernier lieu, il fit partie du Cabinet Chautemps en février 1930 comme ministre de la Guerre.

— Mort, à Paris, à l'âge de 72 ans, de M. André Lirondelle, recteur honoraire, directeur honoraire de l'enseignement supérieur. Il avait été un angliciste et un russisant distingué.

— La mise en eau du barrage de Tignes est définitivement fixée au 15 mars.

— Un crédit de 100 millions de dollars (unités de compte) est octroyé à la France par le Comité de direction de l'Union européenne des payements. On annonce encore que 25 millions de dollars d'or récupérés en Allemagne vont nous être versés.

A L'ÉTRANGER. — On signale de Washington que M. Acheson a demandé à la Croix-Rouge internationale une enquête sur la nature et les causes de l'épidémie qui sévit dans la zone coréenne sous contrôle communiste.

— Attentat contre un autorail en gare de *Gabès*. 5 morts, 17 blessés.

— Mort du cardinal Nasalli-Rocca di Corneliano, archevêque de *Bologne*. Mgr Nasalli-Rocca, né à Plaisance le 27 août 1872, fut ordonné prêtre le 8 juin 1895. Dans ses premières années sacerdotales, son attrait vers les œuvres charitables et le ministère paroissial le lia d'une étroite amitié avec Mgr Radini-Tedeschi, dont il devint le collaborateur empressé dans l'organisation de l'Action catholique en général et spécialement dans les cercles catholiques de Rome. Nommé protonotaire apostolique le 31 mai 1902 et chanoine de Sainte-Marie Majeure, Mgr Nasalli-Rocca était élu évêque de Gubbio le 25 janvier 1907. Pie X l'envoya comme visiteur apostolique dans plusieurs diocèses, et, en juillet 1921, Benoît XV lui confia la visite apostolique des Séminaires des Marches. Le même Pape se l'était attaché, le 6 décembre 1916, comme aumônier secret, avec le titre d'archevêque de Thèbes. En juin 1921,

Mgr Nasalli-Rocca fut appelé aux fonctions d'assistant ecclésiastique de la jeunesse catholique italienne, et le 21 novembre suivant, choisi comme successeur du cardinal Gusmini sur le siège de Bologne. Au Consistoire du 23 mai 1923 il avait été créé cardinal par le Pape Pie XI, et le 25 mai suivant il reçut le chapeau avec le titre de Sainte-Marie. Sa mort réduit à 48 le nombre des cardinaux. Le Sacré-Collège ne compte plus que 17 cardinaux italiens et 31 étrangers.

JEUDI 13. — Deux conventions conclues entre l'Etat et la Banque de France sont approuvées par l'Assemblée nationale (301 voix contre 100 — celles des communistes, — le R. P. F. et la S. F. I. O. s'étant abstenus). La première de ces conventions permet une avance par la Banque de France de 22 216 kilos d'or fin au Fonds de stabilisation des changes. La deuxième convention proroge du 21 mars au 15 mai prochain l'échéance de 25 milliards de bons récemment achetés par la Banque.

A L'ÉTRANGER. — Remise à *Moscou*, au ministère des Affaires étrangères, du projet occidental de traité autrichien abrégé et des trois textes accompagnant le projet, au nom de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

— A *Londres*, lord Ismay, secrétaire d'Etat aux Relations avec le Commonwealth, est nommé secrétaire général du N. A. T. O. Né en 1887, le général Hastings Lionel Ismay a été secrétaire militaire du Cabinet de guerre de M. Winston Churchill de 1940 à 1945. Il sera remplacé dans ses fonctions de secrétaire d'Etat par le marquis de Salisbury, lord du sceau privé.

— Tentative d'incendie au collège de *Sfax*. Le Néo-Destour condamne les attentats criminels. L'état de siège est proclamé dans la région de Gabès, où 50 arrestations sont opérées.

— On signale, de *Genève*, que le Comité international de la Croix-Rouge accepte la proposition de M. Acheson d'envoyer une mission en Corée pour enquêter sur les accusations communistes relatives à la guerre bactériologique.

— Cinq aviateurs militaires roumains se réfugient par avion en *Yougoslavie*.

— La Sacrée Congrégation de la Propagande promulgue les décrets suivants :

1. Elévation de la Préfecture apostolique de Vientiane et Luang-Prabang (*Laos*) au rang de vicariat apostolique, qui demeure confié à la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée ;

2. Elévation de la Préfecture apostolique de Berberati (Oubangui-Chari, *Afrique équatoriale française*) au rang de vicariat apostolique, qui demeure confié à l'Ordre des Frères Mineurs Capucins ;

3. Erection de la Préfecture apostolique de Ibadan, détachée de l'archidiocèse de Lagos (Nigeria) et confiée à la Société des *Missions-Africaines* (de Lyon).

4. Nomination de Mgr Brian Gallagher, prélat domestique de Sa Sainteté, curé de Three Springs, au diocèse de Geraldton, comme évêque résidentiel de Port-Pirie (*Australie*). Mgr Brian Gallagher est né le 21 septembre 1911, à Perth. En 1929, il entra au collège urbain de la Propagande à Rome et fut ordonné prêtre en 1935. De retour dans le diocèse de Geraldton, il exerça tour à tour les fonctions d'administrateur de la cathédrale, puis de curé, de chancelier et de consulteur diocésain.

5. Nomination du R. P. Etienne Loosdregt, des Oblats de Marie-Immaculée, comme évêque titulaire d'Amaura, et vicaire apostolique de Vientiane (*Laos*). Le nouvel évêque est né à Saint-Paul-sur-Mer, le 2 mai 1908. En 1927, il entra comme novice dans la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Après sa formation au scolasticat de Liége, il fut ordonné prêtre 16 juillet 1933. Il fit partie du premier grou d'Oblats de Marie-Immaculée envoyé au Laos 1935. Il était supérieur de l'importante stati de Xieng-Kouang.

6. Nomination du R. P. Gabriel de Chambé (Joseph-Marie Tissot), des Frères Mineurs Cap cins, comme évêque titulaire de Castabala vicaire apostolique de *Berbérati*. Né le 19 févri 1913, à Chambéry, Mgr Joseph-Gabriel-Mar Tissot fit ses études dans les couvents capuci d'Annecy et de Meylan, étudia à Paris l'éloquen sacrée et fut ordonné prêtre à Chambéry 18 septembre 1937. D'abord chargé de la préd cation, il fut, en 1944, nommé gardien du co vent d'Annecy, et, en 1946, partit pour Berbera où il dirigea la station de Bossangoa et fon les stations de la Bouca et Kouki.

VENDREDI 14. — Ouverture, à Paris, du Co grès national de l'Union féminine civique sociale, sous la présidence de M. Blondel, prés dent des secrétariats sociaux. Il sera clos 16 mars. Ses travaux ont pour thème : la femn dans la vie municipale. Des conseillères munic pales d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, Hollande, d'Italie y prennent part, ainsi que d représentantes de l'Argentine et du Chili.

— Le député Montillot, qui a récemment démi sionné du groupe parlementaire R. P. F., adhè au groupe des paysans d'Union sociale.

— M. Louvel, ministre de l'Industrie, décla à l'Assemblée nationale, en réponse à une que tion de M. Delachanal, député de la Savoie, qu' est impossible de surseoir à la mise en eau d barrage de Tignes, une crue inopinée de l'Isè pouvant causer des pertes de vies humaines.

A L'ÉTRANGER. — Cinq des onze syndicalist condamnés à mort par la Cour martiale de *Ba celone*, le 7 février dernier, sont fusillés au cam de La Bota. Les six autres condamnés bénéficie d'une commutation à trente ans de réclusion.

— A *New-York*, la Commission du désarmeme des Nations Unies siège pour la première foi Les Etats-Unis soumettent un plan de travail e cinq points. M. Malik, représentant de la Russi accuse les Américains d'utiliser des armes ba tériologiques en Corée.

1er juin 1952. N° 1122. — Nouvelle série : N° 209.

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : R. Berteaux.